DOSSIER (Q) 2

AVIS DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE CANTONALE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ÉTABLI PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN APPLICATION DE LA LOI N° 2013.403 DU 17 MAI 2013

Rapporteur : Philippe MADRELLE

Mesdames, Messieurs,

Le Parlement, par le vote de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, a décidé notamment de modifier les règles électorales qui prévalaient pour l'élection des conseillers généraux.

Le Conseil Général prendra dès son complet renouvellement électoral, prévu en mars 2015, le nom de Conseil Départemental et les nouveaux conseillers départementaux seront, selon l'article L191 et suivants du Code Electoral, élus par binôme composé de deux membres de sexe différent, afin d'établir la parité au sein de ces collectivités territoriales. Les élus de ces binômes seront suppléés chacun par un remplaçant de même sexe.

Par ailleurs, l'article L.191-1du même code énonce "Le nombre de cantons dans lesquels sont élus les conseillers départementaux est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existant au 1er janvier 2013, arrondi a l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair".

Dans ce cadre, le nombre de cantons girondins sera fixé à 33. Ainsi, si la circonscription électorale demeure le canton, afin de permettre la mise en place de ces nouvelles modalités, ses limites territoriales doivent être redéfinies et recomposées sur une base essentiellement démographique.

En effet, l'article L 3113-2 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que :

"III. La modification des limites territoriales des cantons effectuée en application du I est conforme aux règles suivantes :

a) Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques ;

b) Le territoire de chaque canton est continu ;

c) Est entièrement comprise dans le même canton toute commune de moins de 3 500 habitants ;

Le Ministère de l'Intérieur, en charge du projet de révision de la carte cantonale, a saisi le Conseil Général le 16 septembre 2013, aux fins de recueillir l'avis de l'Assemblée Départementale, conformément à l'article L. 3113-2 du CGCT qui prévoit que notre collectivité dispose d'un délai de six semaines pour le formaliser.

AVIS DE LA COMMISSION 25 - FINANCES : CONFORME

M. LE PRÉSIDENT :

Je vais prendre les noms de ceux qui souhaitent intervenir...

La parole est à Philippe Plisson.

Philippe PLISSON :

Merci Monsieur le Président. Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de votre discours très clair et très argumenté et qui, me semble-t-il, pourrait clore là tous les débats, puisque vous avez dit l'essentiel de ce qui est le droit.

Alors, nos collègues de l'UMP s'indignent du sort qui leur serait fait ! Mais, il faut faire un peu d'histoire... Ce n'est que la conséquence de leur insconstance et de leur lâcheté politique ! En effet, en 2010, vous aviez derrière la tête la suppression des départements - le Président l'a dit et je l'ai vécu à l'Assemblée Nationale -, mais vous n'avez pas eu le courage de mettre en œuvre cette réforme et vous avez sournoisement créé le conseiller territorial, qui, à l'heure de la remise en cause des mandats multiples, instaurait dans la loi un cumulard par essence : le conseiller territorial à la fois général et régional.

Rumeurs dans l'hémicycle

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Philippe Plisson et à lui seul... Il faut accepter la démocratie et la contradiction !

Philippe PLISSON :

Nous répondons ici tout d'abord aux injonctions du Conseil Constitutionnel de rééquilibrage des cantons entre quelques centaines d'habitants d'un côté et plusieurs dizaines de milliers de l'autre. Et ensuite, il fallait inclure dans cette démarche règlementaire un principe très cher à la Gauche, c'est celui de la parité ; il n'est pas chez vous, je le sais car j'ai vu les bancs de l'Assemblée Nationale et je vois les bancs du Conseil Général. Le choix était alors entre la proportionnelle et le système qui vous est aujourd'hui proposé de ce duo.

Le principe des territoires dédiés pour les conseillers généraux et du scrutin uninominal a été choisi, parce qu'il donne toute sa dimension de proximité à la démarche du Conseil Général. Et je crois que vous ne pouvez ne pas souscrire à cette logique. On voit bien la différence entre le conseiller régional qui est sur une liste et qui n'est pas bien identifié et reconnu comme l'est le conseiller général sur nos territoires, en particulier nos territoires ruraux, depuis des décennies.

Aujourd'hui, dans ces propositions, tous les objectifs sont tenus : parité, rééquilibrage, maintien du lien entre les élus du Conseil Général et leurs concitoyens.

Alors, j'ai constaté, Yves d'Amécourt, que Gironde Avenir a lancé une grande mobilisation des élus et des citoyens pour s'indigner de ces propositions, à la dimension d'ailleurs de sa mauvaise foi. Cela a été un flop monumental ! Vingt participants, selon la presse, ont répondu à la réunion organisée à Comps dans ma circonscription..., en fait juste les derniers militants UMP de cette circonscription !

Tout le monde a donc bien compris, Yves d'Amécourt, que vos larmes sont celles du crocodile! Je vous l'ai déjà dit ! Quand on veut donner des leçons, il faut être irréprochable ! Et en la matière, vos pratiques ont toujours été caricaturales ! La référence absolue de charcutage électoral mondial est celle de Charles Pasqua, ancien Ministre de l'Intérieur. On n'a jamais un virtuose des ciseaux comme celui-là ! Nous en avons subi bien entendu pendant des années les conséquences. Mais il a fait des émules. Monsieur Alain Marleix, conseiller technique au Président Sarkozy, n'a pas été mal lors du redécoupage de 2010, quand les deux-tiers des circonscriptions supprimées étaient de gauche, en particulier socialistes.

Yves d'Amécourt, mes chers collègues, à côté de ces caricatures, la carte que nous allons adopter aujourd'hui est un exemple d'équilibre et de probité politiques et je vous encourage à la voter !

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Philippe Plisson et je donne la parole à Michel Duchêne.

Michel DUCHÊNE :

Merci Monsieur le Président. Je suis heureux de venir dans ces séances, c'est extrêmement intéressant et vous êtes toujours assez extraordinaire Monsieur le Président ! Vous avez d'ailleurs déclaré que cette séance était extraordinaire et historique. Vous avez tout à fait raison : elle est extraordinaire et historique et on s'en souviendra pendant longtemps !

Je voudrais faire une petite parenthèse. Vous avez évoqué Alain Juppé. Je me demande ce qu'il fait là, mais vous l'avez évoqué ! On a l'impression qu'il plane au dessus de vous !

M. LE PRÉSIDENT :

Il n'a rien dit, lui, sur le Département ?

Michel DUCHÊNE :

Si, il a dit des choses mais on n'a pas lu le même article et on n'a pas lu de la même manière. J'ai constaté qu'en même temps, dans ces articles-là - ce sont les français qui le disent - il était l'homme politique préféré des français. Ce n'est pas rien et vous avez oublié de le dire !

M. LE PRÉSIDENT :

Quel journal ?

Michel DUCHÊNE :

C'est bon de le rappeler puisque vous l'avez évoqué !

M. LE PRÉSIDENT :

C'est dans les urnes que l'on verra tout cela !

Michel DUCHÊNE :

Ce qui est étonnant, c'est qu'il est même passé devant Manuel Valls, qui pourtant en ce moment fait tout pour être loin devant !

Vous évoquiez Alain Juppé et presque sa détestation du Conseil Général ! Mais, Monsieur le Président, il ne tient qu'à vous qu'Alain Juppé apprécie un peu mieux le Conseil Général ! Car si je constate la manière dont Alain Juppé parle du Conseil Général...

Rumeurs dans l'hémicycle

Michel DUCHÊNE :

Vous avez une manière assez extraordinaire de mener les débats Monsieur le Président...!

M. LE PRÉSIDENT :

Allez-y Michel Duchêne, on vous écoute !

Michel DUCHÊNE :

Je me permets de l'évoquer aussi et je vous fais passer un petit message, il est assez court. Si vous voulez qu'Alain Juppé apprécie le Conseil Général, peut-être pourriez-vous vous comporter différemment avec la ville de Bordeaux et répondre à ses attentes lorsqu'il évoque son souci de financement concernant l'action sociale et peut-être pourrait-il avoir une vision plus aimable et plus agréable du Conseil Général ! Faites mieux pour Bordeaux, peut-être aura-t-il une vue un peu différente !

Pour en venir au débat qui nous concerne, je suis d'accord avec ce qu'avançait le Préfet. C'est vrai qu'il faut un redécoupage. Il faut effectivement une parité. Elle est en place à la ville de Bordeaux depuis de nombreuses années, plus récemment ici au Conseil Général. Il faut un rééquilibrage démographique. Mes collègues de tout bord des secteurs rural et péri-urbain me diront qu'il faut qu'il soit défendu et pas remis en cause ; en même temps 78 % des français vivent en ville. Ce rééquilibrage est intéressant, sans que l'on remette en cause celui des secteurs ruraux.

Le problème ce n'est pas le redécoupage, c'est la manière dont il est effectué aujourd'hui. Vous parlez d'événement extraordinaire, historique ; il l'est. Ces cantons, ce n'est pas un découpage, c'est un vrai charcutage. Je constate une chose sur Bordeaux, dont je connais bien la ville et ses quartiers, comme d'autres, en prenant un canton au hasard, celui de Matthieu Rouveyre.

M. LE PRÉSIDENT :

Vous connaissez la règle, on n'attaque jamais une personne, on s'adresse au Président !

Michel DUCHÊNE :

Cela ne le dérange pas !

M. LE PRÉSIDENT :

Mais enfin, respectez la loi et adressez-vous à moi !

Michel DUCHÊNE :

Monsieur le Président, on se connaît avec Matthieu Rouveyre !

Je vais m'adresser à vous : l'un de vos élus, Matthieu Rouveyre - cela vous convient-il ainsi ? - a déclaré (ce n'est pas une parole privée, c'est une parole publique, c'est pour cela que je me permets de le relever) que certains bureaux de vote le dérangeaient. Qu'a-t-il fait ? Il s'en est séparé. Et d'autres qui lui plaisaient, il les a récupérés. Sur le canton de Matthieu Rouveyre, on a quelque chose d'extraordinaire...

Matthieu ROUVEYRE :

... dans le bureau de Monsieur le Préfet !

Rumeurs dans l'hémicycle

Michel DUCHÊNE :

Monsieur le Préfet, avec des personnages pareils, vous êtes mal parti pour votre découpage !

Admettons que Matthieu Rouveyre ait fait cela dans le bureau du Préfet. J'en doute un peu. Le Préfet est un homme d'équilibre. Il est là pour faire la part des choses. Sur ce canton de Matthieu Rouveyre, qui a un peu peur de perdre la prochaine fois, un peu comme Jacques Respaud, Matthieu Rouveyre a pris son ciseau à dentelle et a redécoupé le canton ! C'est assez extraordinaire !

Et en même temps, Monsieur le Préfet rappelait que ces cantons s'appuient aussi sur des logiques urbaines, géographiques avec un fleuve, une rivière, une grande voie ! Pour le canton de Jacques Respaud, on passe la Garonne... Ce n'est pas un petit fleuve !

M. LE PRÉSIDENT :

On n'est plus dans Bordeaux autrement dit ! Michel Duchêne a l'air de bien connaître sa ville ! Vous me faites rire !

Michel DUCHÊNE :

Je connais très bien ma ville, mieux que vous Monsieur le Président. Pour le moment, je ne vous ai pas coupé...

Pour en revenir à ces deux cantons, on s'aperçoit qu'il y a une volonté de les découper dans l'intérêt de ceux évidemment qui les ont découpés. On pourrait comprendre que la majorité se donne un petit plus ; mais là ce n'est pas seulement un petit plus, c'est vraiment un tripatouillage.

Je vais revenir sur les cantons. Il y avait un article dans Sud-Ouest, je pense que cela vient de vous Monsieur le Président lors de votre conférence de presse. En parlant de ces cantons, en particulier de Bordeaux, il disait qu'ils y gagnent plus en homogénéité !

M. LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas lors de ma conférence de presse !

Michel DUCHÊNE :

C'est autre chose. Ils n'y gagnent pas en homogénéité ! Les cantons bordelais jusqu'à présent, avaient une force ; ils étaient tout en longueur effectivement. Mais que regroupaient-ils ? Aussi bien sur celui de mon collègue que sur le mien, ils récupéraient des quartiers qu'on peut qualifier de bourgeois et des quartiers plus populaires ; il y avait un juste équilbre. Et Jean-Louis David qui est à côté de moi le sait, dans les réunions de quartier et les conseils de concertation, ce qui est important c'est cette mixité, cette confrontation d'idées qui fait l'équilibre des quartiers.

Qu'avez-vous fait ? Vous avez découpé les cantons de telle manière qu'ils vous soient favorables. Dites-le ! Au moins, les choses seront claires !

M. LE PRÉSIDENT :

Quand on a cinquante conseillers à gauche naturellement, on est vraiment en position de faiblesse ! Je n'avais pas compris que cinquante sur soixante-trois c'était la faiblesse !

Michel DUCHÊNE :

Je constate une chose, Monsieur le Président, en particulier sur Bordeaux, mais mes collègues évoqueront sûrement d'autres cantons, c'est que les cantons ne sont pas équilibrés socialement, ni électoralement. Ils sont faits pour servir un camp. Et vous avez évoqué et vous nous avez demandé d'accepter la loi de la République. Cela paraît évident ! Mais il n'y a pas seulement la loi de la République ! Il y a l'esprit de la loi. Et l'esprit de la loi, c'est autre chose ; c'est d'être un vrai démocrate et de permettre dans ce découpage-là qu'il y ait un juste équilibre. Et le petit charcutage, le petit bistouri, comme dans le canton de mon collègue, qui permet pratiquement d'être sûr sociologiquement, s'appuyant sur les résultats des élections précédentes, de l'emporter ! Ce n'est pas une bonne chose ! Je le redis. C'est un découpage, en particulier sur Bordeaux, qui n'est pas correct. Mais même avec ce découpage, méfiez-vous parce que les milliers de bordelais qui s'installent dans Bordeaux, notamment dans les quartiers qui ont été particulièrement découpés, à mon avis avec le temps rendront hommage, puisque vous l'évoquiez, à l'action d'Alain Juppé, et même avec ce découpage, que je qualifierai de malhonnête, je pense qu'on pourrait peut-être dans certains cas l'emporter.

M. LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème ! Tout est parfait !

Au niveau des élections législatives, sur les trois circonscriptions de Bordeaux, vous connaissez le résultat. On avait cinq cantons sur huit. Tout ce que vous racontez-là, vous vous faites plaisir. Bon, très bien ! Merci. La parole est à Alain David.

Alain DAVID :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, le Groupe Socialiste du Conseil Général présentera deux motions, qui sont en fait des souhaits au niveau du changement de dénomination de certains cantons.

Je vais vous donner la liste des cantons sur lesquels nous souhaitons une nouvelle dénomination.

- **Ambarès et Lagrave** : canton de la Presqu'île
- **Blaye** : canton de l'Estuaire
- **Cadillac** : canton de l'Entre-Deux-Mers
- **Castillon la Bataille** : canton des Coteaux de Dordogne
- **Coutras** : canton du Nord Libournais
- **Lacanau** : canton du Sud Médoc
- **Langon** : canton du Sud Gironde
- **Lesparre-Médoc** : canton Nord Médoc
- **Libourne** : canton Libournais Fronsadais
- **Pineuilh** : canton du Réolais et des Bastides
- **Saint-André de Cubzac** : canton du Nord Gironde
- **Salles** : canton des Landes des Graves
- **Eysines** : canton Les Portes du Médoc

Nous souhaitons également une modification au niveau du périmètre, dans le canton de Salles, nous demandons le rattachement de la commune de Salles au canton de Gujan-Mestras.

Monsieur le Président, le Groupe Socialiste donnera un avis favorable sur le projet de révision de la carte cantonale du Département de la Gironde, qui nous est proposé aujourd'hui et nous souhaitons mettre aux voix les deux motions que nous présenterons en fin de séance.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie Alain David. Je donne la parole à Jean-Pierre Baillé et ensuite à Jean-Louis David.

Jean-Pierre BAILLÉ :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mes chers collègues. Je voudrais m'adresser en particulier à vous Monsieur le Président. Je voudrais le faire avec sérénité, calme et tranquilité.

Pour beaucoup de mes collègues maires ruraux, en tout cas ceux qui sont de bonne foi, Monsieur Philippe Madrelle vous avez été le défenseur du monde rural ; on ne faisait pas appel à vous, en vain, nous les petites communes ! Vous étiez celui qui ne voulait pas d'une Gironde à deux vitesses disiez-vous souvent ! Lequel d'entre nous n'a pas bénéficié du soutien du Département ? Lequel de nous, conseiller général des cantons ruraux, n'a pas sur tel ou tel dossier, pour telle ou telle commune de son canton, sollicité votre appui ?

Parce que nous connaissons bien le territoire, parce que nous avions la connaissance fine des problèmes posés à nos concitoyens, les services étaient à notre écoute. Cela allait de l'abribus à déplacer, au virage de la départementale à recalibrer, à la demande d'APA de la vieille dame devenue vulnérable, etc., etc.

Lorsque nous réunissions tous les ans la poignée de maires de notre canton, nous examinions les projets, les besoins des communes à prendre en considération dans le FDAEC. Nous étions, et je parle bien ici du monde rural, le fédérateur des communes et le relais entre le département et nos concitoyens. Il me semble que ce rôle là était, entre autre chose, ce que vous attendiez de nous, vos conseillers généraux. Nous étions aussi, Monsieur le Préfet, parfois, le relais entre votre administration et le terrain. Par exemple, chaque fois qu'une nouvelle sous-préfète ou un nouveau sous-préfet arrivait, elle ou il demandait au conseiller général d'organiser la visite de son canton.

Quoi de tout cela dans un ensemble de 50 à 90 communes de 40.000 à 50 000 habitants ? Sur plusieurs communautés de communes, sur plusieurs circonscriptions, sur plusieurs arrondissements, quelle sera la valeur ajoutée d'un élu qui aura perdu le contact avec ses concitoyens ? Un élu qui inéluctablement n'aura qu'une vision globale des problèmes, qui deviendra un parlementaire bis ! Soyez persuadé, Monsieur le Président, que cela ne va pas contribuer pas à réconcilier le peuple avec ses élus !

J'ai beaucoup de mal, Monsieur le Président, à croire que vous soutenez cette transformation du Conseiller Général en Conseiller Départemental. Ce dernier, titulaire d'un mandat vidé de sa substance (et encore une fois je ne parle que de ce que je vis : le monde rural), aura quelle utilité ?

Cette nouvelle délimitation cantonale porte en germe la chute de la représentation des territoires ruraux dans le futur Conseil Départemental. Avec cette réforme, il ne restera plus que 17 cantons ruraux sur 41 précédemment. Ce découpage donne une prime sans précédent à la représentation des villes et des agglomérations au détriment des campagnes. Cette survalorisation des zones urbaines aura des conséquences lourdes sur les politiques qui seront menées dans le futur Conseil Départemental, notamment en matière d'aménagement du territoire et je rappelle ici que la voirie départementale est située à 95 % en zone rurale. Par ailleurs, les bénéficiaires de l'APA sont majoritairement situés dans les campagnes et le maintien à domicile de nos aînés faisait partie jusqu'alors de nos priorités et des vôtres.

Dans un vaste territoire de plus de cinquante communes, comment organiserons-nous les services d'aide à la personne à l'autre bout du nouveau canton, distant de près de soixante kilomètres et situé à une heure de route...

Cette réforme n'est qu'une pièce d'un puzzle et c'est la première étape conduisant à la disparition de nos communes. En nous noyant dans un vaste ensemble, nous serons dilués, dissous, fondus : c'est la mort du monde rural, dans, comme le souhaite Monsieur le Député Philippe Plisson, une CDC par arrondissement ou comme le souhaite Monsieur le Député Gilles Savary, dans un SCoT départemental.

Tout ceci, Monsieur le Président, est bien loin de l'idée que nous avions de votre action durant des décennies à la tête de ce département, que nous n'arrivons pas à croire que vous puissiez, vous, Philippe Madrelle, y souscrire ! Et de grâce, Monsieur le Président, ne nous dites pas que la réforme du gouvernement précédent était bien pire que celle-là ! Nous sommes sur le même registre. Nous sommes dans la même philosophie. J'entends sonner le glas de l'enterrement de la ruralité. C'est peut-être une évolution inéluctable ! Je la regrette ! En tout cas, je me permets de vous dire Monsieur le Président que cela ne vous ressemble pas !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre courtoisie, qui n'est jamais démentie. J'ai plaisir toujours à bavarder avec vous, mais au fond de vous-même je suis sûr que vous ne pensez pas vraiment très réellement à ce que vous venez de dire !

Encore une fois..., comment expliquer ? J'ai été pédagogue, peut-être pas assez longtemps ; je suis rentré très vite dans cette arène. Mais comment expliquer que finalement aujourd'hui il s'agit de trouver un territoire sur lequel on doit élire un conseiller sans bouger les intercommunalités, sans bouger les circonscriptions, simplement de trouver un territoire ? Et croyez-vous que je vais changer ma philosophie et mes habitudes ? Croyez-vous que je ne vais plus aller dans les communes rurales ? Croyez-vous que je vais supprimer le FDAEC que j'ai inventé, qui n'existe plus que dans un seul département, permettant aux plus petites communes d'avoir vraiment des subventions et des aides ? Croyez-vous que je vais supprimer le fonds d'aide à la voirie locale et les conventions ? Mais qu'est cela ? Je ne changerai rien du tout. Je continuerai à battre la campagne et à être dans les communes rurales ! Tout à l'heure, si vous avez un moment, je vous montrerai mon agenda jusqu'au mois de mars, simplement pour que vous ayez une vision réelle des choses. On ne changera rien. Il n'y aura pas de Gironde à deux vitesses. La ruralité, c'est vrai que j'en suis un défenseur, parce que je suis né dans un petit village.

On ne changera rien du tout, seulement il faut trouver un territoire pour deux élus.

Jean-Luc Gleyze et Isabelle Dexpert sur vos territoires, ne sont-ils pas accrochés ? Ne connaissent-ils rien ? Ne vont-ils pas y aller dans les communes ? Ne vont-ils pas défendre le Département ? Il y aura deux conseillers généraux, des gens qui sont accrochés au terrain et cela ne changera rien à ma politique. Je défendrai toujours la ruralité comme j'ai toujours fait. J'aimerais d'ailleurs que tous ces dossiers, que je fais passer pour faire avancer les choses, soient votés par tout le monde.

La parole est Jean-Louis David.

Jean-Louis DAVID :

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, d'abord je vous crois sincère, quand vous expliquez que chaque jour vous défendrez les cantons et les habitants de ce Département, parce que vous le faites tous les jours. Et s'il y a bien une chose que vous nous démontrez depuis de nombreuses années, c'est votre capacité à être au plus près du terrain. Mais le débat ne me paraît pas être là aujourd'hui.

D'abord, Monsieur le Préfet, si vous le permettez, j'aurais aimé, avant de poursuivre mon propos, que vous nous disiez si le découpage cantonal a bien été fait par Matthieu Rouveyre dans votre bureau ? Je pense que ce n'est pas vrai, mais comme Matthieu Rouveyre a donné cette information tout à l'heure, elle est pour moi d'une importance capitale !

Ce n'est pas d'un bon niveau ! Mais pardon !

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde :

Ce qu'il en est vraiment : non, ce n'est évidemment pas le cas. J'ai pris cela comme un trait d'humour.

Jean-Louis DAVID :

Cela me suffit complètement. J'étais heureux, Monsieur le Président, d'avoir connaissance ce matin, avec peut-être un peu plus d'agressivité que je ne l'imaginais, votre position sur la nouvelle territorialité du Département. Parce qu'hier après-midi, en lisant l'Intranet du Conseil Général, j'ai finalement trouvé le cœur de mon intervention brève de ce matin. Je ne savais pas que l'Intranet du Conseil Général pouvait servir d'ailleurs à des injonctions de caractère particulièrement politique. Vous indiquez que l'analyse objective des enjeux du redécoupage cantonal - je reprends les mots des propos en question - : *"On notera que Bordeaux passe aussi à la moulinette du découpage avec cinq cantons au lieu de huit. Ceux-ci ne sont plus découpés horizontalement mais plutôt verticalement et semblent gagner en homogénéité."*

Si on se réfère à la définition de l'expression "passer à la moulinette", le vocabulaire est particulièrement bien choisi. En effet, la situation bordelaise a fait l'objet d'une analyse particulièrement minutieuse, qui ressemble à du grand art ! Je prends plusieurs exemples. Même les centres de vote ont été divisés. A l'exemple de celui de Sablières-Deyris, que connaissent bien mes deux collègues conseillers municipaux, où les salles A et D de l'ancien canton n° 5 sont rattachées à l'actuel canton n° 6 et au futur canton 5 les autres salles sont rattachées au canton 1. On peut aussi prendre l'exemple de la moitié du quartier Saint-Augustin, village s'il en est, qui est rattaché à Caudéran, logique absolument imparable.

Par ailleurs, la supposée "homogénéité" des nouveaux cantons bordelais est aussi discutable, comme l'a indiqué mon collègue Michel Duchêne tout à l'heure ; c'est sûrement pour cela que nous sommes dans la même équipe. En effet, les anciens cantons avaient sans doute des défauts et un rééquilibrage démographique était probablement nécessaire. Je le vis tous les jours avec mes collègues conseillers généraux de la ville de Bordeaux. Cependant, on y trouvait une mixité sociale - je ne parle que de ce que je connais - dans mon canton entre le quartier Victor Hugo Paul Bert et Saint-Augustin, et cette mixité sociale est une réalité tous les jours. Dans le redécoupage, dans le quadrillage des futurs cantons, on a l'impression que ce qui ressemble à un charcutage, que d'autres - cher député Philippe Plisson ! - ont su faire en leur temps effectivement, n'ait retenu non pas celui des bassins de vie mais celui des bassins de voix ! Qui pourra être élu à tel endroit et à tel moment ?

On ne se grandit pas les uns et les autres de ce genre d'attitude et probablement d'ailleurs que, collectivement, à un moment ou à un autre, les électeurs sauront nous dire ce qu'il en est réellement.

Ce débat ne doit pas être passionné, parce qu'il est grave. Je comprends, et j'en suis, comme tous mes collègues, que dans cet hémicycle la prochaine assemblée départementale sera "épurée" de deux-tiers d'entre nous. Je comprends que nous ayons un certain nombre de difficultés à admettre cette situation. Nous n'avons pas le pouvoir du Sénat - c'est un clin d'œil ! - de voter une loi sans se l'appliquer en termes de cumul, mais en même temps on a le devoir, vis-à-vis des électeurs, d'envoyer des signaux qu'à mon avis aujourd'hui on n'envoit pas. Plus nous disons que le mille-feuilles administratif est important, plus nous augmentons les structures, dont nos concitoyens se demandent au bout du compte à quoi elles servent. Et plus nous essayons de nous ancrer dans la proximité avec nos concitoyens, plus nous les perdons dans des découpages géographiques qui sont difficiles à comprendre et à assumer.

Je demande simplement à Monsieur le Préfet de bien vouloir regarder à nouveau un certain nombre de situations qui nous paraissent être, sur le territoire de Bordeaux notamment, assez incohérentes dans ce découpage.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Jean-Louis David, lui aussi toujours avec sa courtoisie qui le caractérise.

Je répète qu'il faut trouver un territoire pour faire élire un élu. Certains trouvent que quatre-vingt dix communes, c'est très important pour un canton, mais ils n'hésitent pas à vouloir être député d'une circonscription de cent soixante douze communes.

La parole est à Jacques Chauvet.

Jacques CHAUVET :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers Généraux. Monsieur le Préfet, je vous ai bien entendu sur le territoire et je vais vous parler d'un territoire que je connais bien. Mon propos est renforcé par ce que je viens d'entendre de la part d'Alain David, concernant la possibilité et la demande du rattachement de la commune de Salles au canton de Gujan-Mestras, même si Vincent Nuchy n'est pas là pour en parler directement.

Un projet de découpage ou l'identité solidaire du territoire sacrifiée ! Le projet de la nouvelle carte cantonale, dévoilé le lundi 16 septembre 2013, anime les esprits des Conseillers Généraux, mais aussi de beaucoup d'élus girondins. Incompréhension, stupéfaction, illogisme, absence de concertation, sont autant de qualificatifs entendus au regard d'un travail, dont la réflexion s'est appuyée sur la logique première du "nombre moyen d'habitants par canton", faisant fi de l'identité des territoires et de ses habitants.

Sous le couvert d'une obligation légale d'homogénéité numérique (proche des 44.000 habitants/canton), nous assistons à la création de supers cantons géographiques. En 2015, ils regrouperont plusieurs cantons actuels, assemblés tel un patchwork "basse couture", tant les problématiques de vie et l'économie locale y sont différentes. Or, l'assemblage est un art qui, pour être admiré, doit se sublimer. Loin s'en faut ici...

Et puis, toujours à la faveur d'une moyenne requise, nous découvrons des cantons actuels incisés au bistouri, détachant ici et là deux communes identitairement similaires, comme chez nous Gujan-Mestras et La Teste de Buch.

De fait, je me pose nombre de questions :
- Quid de l'essence même de notre ruralité, de notre caractère ostréicole ?
- Quid des bassins de vie, des modes de vie de nos locaux ?
- Quid des problématiques de chaque territoire ?

Avec ce découpage, la cohérence territoriale est bafouée. Le nouveau canton de La Teste de Buch, regroupant cette ville et Arcachon, va devenir en chiffre le plus petit canton du département (35 566 habitants). En Sud Bassin, on se demande pourquoi un tel coup de ciseau dans la continuité géographique, quand la moyenne départementale avoisine les 44 000 habitants... La crainte d'un éblouissement chromatique certainement !

En parallèle, un nouveau canton dit de "Gujan-Mestras" est créé, associé aux communes de Le Teich, mais aussi de Mios et Marcheprime, qui, elles, n'ont pas de façade maritime. La ville - nouveau chef lieu - est arrachée à son territoire historique du Sud Bassin, puisque associée à des communes identitairement différentes.

C'est une aberration lorsqu'on sait que 50 % des entreprises ostréicoles sont Gujanaises, que la commune compte huit kilomètres de façade sur le Bassin d'Arcachon, sept ports dont six professionnels départementaux, qu'elle est la capitale de l'ostréiculture et dénommée la "commune aux sept ports"... Elle se devrait d'être attachée aux communes limitrophes comme la Teste de Buch par solidarité identitaire et économique. Il n'y a donc aucune cohérence, aucune logique, aucun respect et une sclérose administrative supplémentaire. J'en veux pour exemple la tenue des Comités Techniques d'Attribution d'Occupation Temporaires, où dans la configuration proposée quatre conseillers départementaux seront nécessaires là ou un seul suffisait ! Cette carte alourdit l'imbroglio administratif mais peut-être à dessein...

Un autre exemple pour illustration : ce canton sera à cheval sur deux communautés de communes avec Gujan-Mestras et Le Teich sur la Cobas et Mios - Marcheprime sur la Coban. Dans le prolongement de cette démonstration, qui sera concerné demain par le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat ?

Une autre aberration notable : Le Teich, Marcheprime et Mios font partie du périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Seule Gujan-Mestras - qui sera leur chef lieu de canton - n'en fait pas partie !!! Quelle réflexion a motivé cet assemblage ? Comprenez donc que dans le découpage des cantons qui me concernent, il n'y a aucune logique. Pourtant, tout était possible, même de couper des villes en deux, puisqu'on l'a constaté par ailleurs.

Alors, quoi penser de l'institution Départementale qui se prévôt depuis des décennies d'être l'unique défenseur de la ruralité et de toutes ses composantes ? Trahison ? Rupture idéologique ? Nouveaux intérêts politiques ? L'analyse des résultats électoraux faite au microscope en dit long sur le dessein hégémonique de ce nouveau découpage.

Aussi, je regrette qu'à la faveur de cette appétence, le Département manque de respecter les entités patrimoniales et socioculturelles par unions forcées ou déchirures douloureuses. Sur un même bassin de vie, les multigouvernances sont souvent vouées à déséquilibre. A contrario, un trop grand regroupement dilue les particularités.

Qu'ont fait nos administrés pour mériter de perdre leur spécificité ? Depuis mon élection en 2008, je me bats pour préserver l'identité et la cohésion de notre Sud Bassin. Aussi, fort d'avoir analysé ce projet de découpage cantonal et pour le juger absurde et incohérent, je souhaitais ici vous exposer mon point de vue sur le découpage - que dis-je ! - sur la déchirure identitaire opérée en Sud Bassin et Val de l'Eyre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Jacques Chauvet. Je n'ai pas entendu de la bouche de Madame le Maire de Gujan-Mestras de tels... Je pense que le canton d'Arcachon réuni à celui de La Teste ne me paraît pas une absurdité ; et si on allait plus loin avec Gujan-Mestras, on l'a proposé d'ailleurs, mais il se trouve que l'on dépassait les données démographiques. Au niveau des ports ostréicoles, il fallait véritablement un territoire, pour faire élire deux élus : un homme et une femme. A moins que vous vouliez mettre des barrières et des murs entre les cantons ! Ce n'est pas mon opinion du tout ; au contraire, un territoire pour faire élire deux élus !

Jacques CHAUVET :

Monsieur le Président, vous êtes en train de dire que Madame le Sénateur-Maire de Gujan-Mestras a validé de découpage ? Parce que je vais l'appeler de suite...

M. LE PRÉSIDENT :

Non, ce n'est pas cela ! Mais je n'ai pas senti que le fait de dire Arcachon et La Teste ait posé un problème, dans la mesure où étant parlementaire, nous sommes sur les données mathématiques en quelque sorte.

Jacques CHAUVET :

Je règlerai cela avec elle.

M. LE PRÉSIDENT :

Ceci dit, après qu'elle préfère un canton avec Gujan, peut-être... ! Comment faire ? Il faut respecter les données !

Jacques CHAUVET :

Tout était possible, mais je règlerai cela avec elle !

M. LE PRÉSIDENT :

Il n'y a rien à régler du tout !

Jacques CHAUVET :

Cela me perturbe !

M. LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas à être perdurbé du tout ! Mais de dire qu'on réunit Arcachon à La Teste, c'est vraiment deux cantons contigus. Et si on avait pu avec Gujan-Mestras, si on n'était pas sorti du nombre, elle était d'accord, vous aussi et moi aussi ! C'était l'idéal !

Et rien ne change du tout, au niveau des ports ! Qu'est-ce que c'est que cela ? Cela continuera comme avant. Il faut un territoire pour faire élire deux élus !

La parole est à Pierre Lothaire.

Pierre LOTHAIRE :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues. Les réformes se succèdent et souvent se ressemblent au fil des années, mais aujourd'hui il s'agit du redécoupage d'un territoire que nous aimons tous : le territoire Girondin. Cela, à terme, d'après vous et aussi d'après moi surtout, va continuer à décourager le citoyen qui ne va plus rien comprendre à nos actions politiques. Un petit rappel : nous n'avons jamais eu autant d'abstentions aux élections des dernières cantonales.

Je vais parler de la ruralité - ce n'est pas mon habitude, je suis un homme de la ville -, car j'ai pu voir avec cette réforme que la ruralité était en difficulté. Mon propos sera très rapide, mais je le commence avec l'expression flagrante d'une sanction contre le monde rural.

Je suis allé ces derniers jours sur le Net et j'ai pu regarder - peut-être comme vous - aussi bien dans les Côtes d'Amor, en Bretagne et aussi de l'autre côté de la France, j'ai pu voir les critiques, à la fois de votre majorité, mais aussi de nous les girondins d'en face. En fin de compte, ce qu'il était dit, c'est que ce découpage ne respectait pas l'histoire, il ne respectait pas les intercommunalités, Jean-Pierre Baillé en a parlé. Il ne respecte pas la construction patiente et équilibrée des territoires,

que vous avez mis du temps en mettre en place, en ne prenant pas en compte des bassins de vie et critères économiques, culturels et sociaux.

Moi qui suis de l'agglomération, il me semble que les cantons ruraux sont sacrifiés au profit des agglomérations et les services publics, traditionnellement localisés dans les chefs lieux de cantons, sont menacés.

Connaissez-vous Caudéran ? Il y a un candidat de votre parti, qui commence à connaître Caudéran, que je vois se balader. Cela fait plaisir, parce que je vois qu'il s'intéresse à Caudéran ; ce n'est pas par hasard. Je ne dis pas son nom ! Caudéran c'est 43000 habitants, une ancienne commune qui correspond presque à une sous-préfecture Monsieur le Préfet, qui n'avait pas besoin d'être remodelée. D'un côté Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Saint-Augustin (on va en parler) et les boulevards. On n'avait pas demandé grand-chose, simplement on s'aperçoit d'une chose, c'est qu'on a mille nouveaux arrivants par an qui viennent s'installer à Caudéran. C'est un canton apparemment se suffisant à lui-même. Et de rattacher une partie de Saint-Augustin - sans l'église et sans les JSA - (c'est pour faire un peu d'humour !), honnêtement, on se trouve dans un bassin de vie différent ! Vous connaissez le caudéranais, attaché à son identité ; le caudéranais existe ! Le Saint-Augustinois aussi existe ! Et voilà, c'est simplement une certaine confusion au niveau des habitants. Dans les campagnes, cela va être pire.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Vous auriez pu me prendre aussi une partie de Stéhélin qui aurait fait plaisir à Christine Bost. J'ai l'impression que ce découpage territorial s'apparente - je vais vous faire bondir ! - à un petit arrangement en famille.

Sauf que, en voulant nous broyer, nous les conseillers généraux et de campagne et autres, vous avez aussi sacrifié quelques collègues de votre propre groupe. Ils ne sont pas forcément tous là ; Celui du canton de Belin-Beliet et du canton d'Auros. C'est dommage qu'ils ne soient pas là pour en parler !

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que toutes ces réformes, j'ai compris que vous voulez diminuer les cantons, mais enfin au nombre de cantonniers que nous serons demain, il y en aura un peu plus. Je trouve cela un peu mal venu, par rapport à la situation politique économique de la France. Ce n'est pas moi qui décide. Je voulais simplement vous faire faire un petit focal sur les cantons de ville qui sont aussi un peu perturbés par cette réforme.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Pierre Lothaire. Vous nous faites regretter que Caudéran ne soit pas restée une ville, comme Le Bouscat, etc. A l'époque, avec le maire de Caudéran, que s'est-il passé ? Cela aurait pu changer certainement la nature politique de la ville de Bordeaux ! Peut-être que la Gauche serait au pouvoir depuis quelques temps ! N'y a-t-il pas quelque chose de cet ordre qui a prévalu à un moment donné ?

La parole est à Jean-Jacques Paris.

Jean-Jacques PARIS :

Merci Monsieur le Président.

Je ne viendrai pas sur ce champ de bataille qui voit des élus se disputer un territoire qu'ils croient posséder, des notabilités qui s'opposent pour savoir qui est le plus à même d'être la représentation de leur population. Ce côté de la politique me déplait souverainement et m'enlèverait presque l'envie de faire de l'action publique pour deux raisons fondamentales.

La première, c'est que nous sommes loin des préoccupations de notre peuple et dans un moment terrible pour la plupart de nos concitoyens, avec un chômage endémique, une précarité qui

s'aggrave, une jeunesse à la porte de la société, et nous nous disputerions sur un découpage qui finalement n'est que l'arbre qui cache la forêt !

L'arbre qui cache la forêt, c'est ma deuxième raison pour ne pas participer à ce champ de bataille, car si Monsieur le Préfet, avec beaucoup de talent, nous explique le droit, personne ne croira que le bouleversement territorial en cours n'est pas l'œuvre du politique. C'est un choix politique et le droit s'ajuste à ce choix.

On sait très bien que, selon les finalités que l'on se donne, le projet peut être tout et son contraire. Un spécialiste de la Constitution me disait que ce n'est pas le mode de scrutin qui fait la représentation, c'est aussi le découpage et on peut changer de majorité simplement en modifiant le découpage ; ce n'est pas d'aujourd'hui !

J'en viens à ma deuxième idée. Je pense que si l'on n'est pas capable dans le champ politique de répondre aux attentes de notre peuple, on ne devra pas s'étonner du rejet, toujours plus important, de la chose publique. Je trouve que c'est extrêmement grave, dans un moment où le Front National est en hausse dans tous les sondages et cela doit interpeler tous les démocrates, tous les républicains, de manière très forte.

Aussi ai-je envie de parler de la question de fond et la question de fond c'est quoi ? C'est quel avenir pour le Département ?

Quel avenir pour les agents publics qui portent les missions d'aujourd'hui ?

Quelle solidarité entre le rural et l'urbain ?

Quelle péréquation et quelle coopération territoriale, pour faire en sorte que tous nos concitoyens aient accès aux mêmes services dans des conditions d'égalité ?

Quels moyens financiers pour répondre à tous ces besoins, dont nous sommes, je l'espère, tous conscients ?

Voilà le débat de fond que nous devons avoir. Si nous avons un peu d'égard envers notre assemblée, puisqu'on lui demande son avis, c'est cependant sur quelque chose de dérisoire, sur quelque chose qui finalement n'a pas de sens pour le peuple. Au fond, notre assemblée, on ne l'écoute pas beaucoup ; on n'écoute pas beaucoup les élus locaux sur la réforme territoriale, sur le profond bouleversement qu'elle entraine et on n'écoute même pas les sénateurs d'ailleurs. Et le Gouvernement passe en catimini une loi durant le mois de juillet sur l'affirmation de la métropole.

Si nous regardons tout ce qui se met en place, c'est quand même un bouleversement profond. C'est la métropole comme nouvelle collectivité.

D'un côté on nous dit qu'il y a trop de collectivités et on en crée une nouvelle. Une nouvelle qui peu à peu va affaiblir le rôle de la commune et diluer le rôle du Département, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Forcément, c'est la vie qui prendra le dessus. Voilà la question qui est posée et qui devrait nous intéresser, pour faire en sorte que nous ayons un engagement plus fort par rapport à cette réforme territoriale, afin de pouvoir la transformer encore car elle n'est pas définitivement votée.

Pourquoi dis-je que le Département est affaibli par cet ensemble de mesures ? D'abord parce qu'il est affaibli financièrement d'une manière très forte. On va le voir au prochain budget, où il va falloir réduire de manière drastique un certain nombre d'aides aux communes, aux associations, etc. Pourquoi ? Parce que nous n'avons plus la ressource. Avant de nous enlever le pouvoir d'agir, l'Etat nous a enlevé des moyens ; il nous a chargés socialement d'une manière inconsidérée. Les gouvernements précédents nous ont chargés par des transferts non compensés par des moyens. Ils nous ont enlevé notre pouvoir fiscal qui est passé de 40 % de nos recettes à 18 % cette année. On nous a enlevé le pouvoir ! Ce sont tous ces éléments qui doivent nous motiver car ils en valent la peine.

C'est notre position au Groupe Front de Gauche et cela a été notre position à l'Assemblée Nationale, comme au Sénat d'ailleurs. Nous ne partageons ni la finalité ni la démarche. Nous ne partagions pas la réforme de Nicolas Sarkozy et de François Fillon, car elle avait la même logique, même si elle ne le disait pas de la même façon. Et c'est cela que nous condamnons.

Que va-t-il se passer ? On va voir de plus en plus, partout dans ce pays, de haut en bas, un bipartisme s'installer. Un système qui ne laisse plus la place à tout ce qui fait la richesse de la

démocratie Française avec ses diverses sensibilités et l'exemple du découpage traduit cela. Nous le constaterons malheureusement si nous n'arrivons pas à le changer.

Face à cela, nous sommes logiques. Nous voulons de l'égalité disait Monsieur le Préfet. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut passer à un autre système de scrutin, un mode de scrutin à la proportionnelle.

Nous voulons de la proximité et l'on peut penser que les cantons qui nous sont proposés aujourd'hui ne se préoccupent plus tellement de proximité.

Mais prenons un sénateur, regardons notre Président, il est élu de tout le Département au fond, en tant que Sénateur et il est près de toutes les communes. C'est une pratique politique, cela ne se règle pas par l'institution. Ou j'ai une pratique politique près des gens, ou j'ai une pratique politique parisienne. N'allons pas faire croire aux gens qu'il suffit de changer le mode de scrutin pour être près d'eux. Ce n'est pas vrai. La preuve est donnée chaque jour par des témoignages d'êtres humains qui s'engagent auprès des habitants.

Donc l'égalité, la proximité, nous les voulons ainsi que la parité bien entendu. Avec la proportionnelle nous aurions la parité. Aucun problème.

L'égalité démographique, avec la proportionnelle, nous l'aurions aussi. Et nous aurions beaucoup mieux, car il y a un gros problème dans la démocratie française, c'est la distorsion de la représentation et c'est le plus grave. Aujourd'hui dans nos assemblées, les employés, les ouvriers, toute une partie de la France profonde, de la France active, est évincée de la représentation. Nous ne pourrons régler ce problème que par la proportionnelle et par le travail démocratique des partis politiques. C'est un gros travail à faire, si nous ne voulons pas que tous les milieux populaires ne s'éloignent de la vie démocratique. Voila les questions qui nous sont posées et il serait bon que dans nos assemblées on redonne de l'envie de politique. Cela passera par là.

On nous dit qu'il faut faire des économies, alors on supprime trente cantons. Nous, nous proposons d'en supprimer 63 et de faire la proportionnelle. Peut être même qu'il n'y aurait pas besoin de 66 élus. Des économies, peut-être on peut en faire. Il faut qu'on soit logique, on dit aux citoyens qu'on va faire des économies et on commence à rajouter une collectivité et on rajoute des élus. Qu'est ce qu'on peut y comprendre ?

Voila le point de vue du Groupe Front de Gauche-Parti Communiste Français. Nous voulons construire. Nous ne voulons pas nous mettre dans une dynamique de destruction. Au contraire nous voulons redonner de l'espoir. Il faut que la politique donne envie à notre jeunesse de prendre des responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT :

Je partage un certain nombre de choses, sauf que ce que j'ai dit tout à l'heure. Un scrutin à la proportionnelle pour élire des conseillers départementaux le même jour, on est sur l'élection à la proportionnelle pour le Conseil Régional. Le Département est mort ! La proportionnelle, sur l'esprit, vous savez que j'y suis favorable. Mais là, au niveau du Département... Et puis on perd cette accroche véritablement !

Et en ce qui concerne les découpages, j'entends beaucoup de choses. J'étais proche de François Mitterrand et je me rappelle qu'il disait que cela ne change rien du tout. Il faut regarder dans le temps.

Qu'avait fait Charles Pasqua entre 1986 et 1988 ? C'était le champion du bidouillage et du tripatouillage. Que s'est-il passé ? Pas de chance pour lui, François Mitterrand est réélu royalement Président de la République et la Gauche gagne les élections législatives sur le bidouillage de Pasqua. Il faut être là dedans ! Soyez sereins là-dessus !

Nous n'avons rien cherché de découpage, de charcutage. Nous avons fait en sorte, enfin, que les femmes soient représentées et qu'on arrive à rester sur les territoires et non pas en dehors sur une planète, je ne sais où... Nous ne sommes pas du tout dans la schyzophrénie ! Encore une fois, un

territoire pour élire deux élus. Et faites confiance à celles et ceux qui sont élus, cela ne leur posera pas beaucoup de problèmes d'aller dans toutes les communes quand il le faudra.

La parole est à Yves d'Amécourt, ensuite à Jacques Maugein, Alain Renard...

Yves d'AMÉCOURT :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues. La loi du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, institue un nouveau mode de scrutin, le scrutin "binominal", qui conduit au redécoupage de la totalité des cantons qui composent le territoire national. Il y a 3971 cantons actuellement et 3971 conseillers généraux. Il y aura 2068 cantons après la réforme mais avec 2 élus par canton, soit 4136 élus, et 165 élus de plus dans les départements de France.

Si un redécoupage est rendu nécessaire depuis plusieurs années, afin de respecter la Constitution, qui précise que la voix d'un électeur sur un même territoire (le Département) doit avoir le même poids électoral en tous points de ce territoire, le mode choisi par le Gouvernement lui donne toute liberté de découper à sa guise.

Le gouvernement de François Fillon prévoyait de diminuer le nombre des cantons à 3493, de rééquilibrer la taille des cantons autour d'une moyenne de 17 000 habitants, dans toute la France, et de supprimer 1757 Conseillers Régionaux. Soit au global, 3493 Conseillers au lieu de 5728 et une économie, non négligeable, de 89,5 Millions d'€/an. Il créait ainsi 79 cantons en Gironde.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, sans doute pour protéger la Corrèze, a choisi d'opérer un lissage démographique au sein de chaque département. Ce qui aboutit en Gironde à une aberration, avec des cantons de 43 917 habitants en moyenne, alors que moyenne d'un canton est de 10 566 habitants en Dordogne, 25 621 dans les Landes, 15 768 en Lot-et-Garonne et 23 049 en Charente-Maritime !

Le gouvernement Ayrault, après avoir réduit de 30 % les indemnités de 38 Ministres, pour montrer l'exemple, crée 165 élus départementaux de plus en France ! Après avoir annulé une réforme qui supprimait 500 conseillers généraux et 1600 conseillers régionaux ! Dans un pays qui cherche des économies, qui parle de "choc de simplification", c'est tout de même un tour de force d'arriver à augmenter le nombre de conseillers au lieu de les diminuer, et, pour simplifier, de créer un élu à deux têtes !

Mais, chers collègues, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, nous ne sommes pas ici sur les bancs de l'Assemblée Nationale ou dans les fauteuils du Sénat. Nous ne sommes donc pas ici pour modifier la loi qui a été votée par nos parlementaires, dont certains sont ici présents. Nous sommes ici pour parler de son application en Gironde et du redécoupage qu'elle prévoit. Car, en effet, cette loi impose que soit définie pour chaque département, au plus tard en mars 2014, une nouvelle carte des limites cantonales.

Cette application de la loi en Gironde appelle, de notre part, plusieurs remarques :

Sur la méthodologie. Le 12 avril dernier, Monsieur le Préfet, vous receviez une note de Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui définit la méthodologie que vous devez employer pour arriver au découpage souhaité. Le respect de cette méthodologie, est, à n'en pas douter, le sésame qui permettra à ce découpage d'être validé par le Conseil d'Etat, en dernier ressort. En effet, dans une démocratie qui a des règles de fonctionnement, comment voulez-vous qu'un tel chambardement soit validé par les plus hautes instances de l'Etat, si la méthodologie indiquée par le Ministre de l'Intérieur n'a pas été respectée ? Que dit cette "méthodologie" ?

1/ Vers la mi-avril, lorsque la rédaction du projet de loi sera stabilisé et proche de son adoption, vous recevrez le Président du Conseil Général et les principaux élus du département, ainsi que les forces politiques locales qui vous solliciteraient, pour écouter leurs suggestions sur le redécoupage cantonal à venir.

Je ne sais pas qui vous avez reçu, Monsieur le Préfet, depuis la mi-avril, mais aucun de nous n'a été reçu, ni même aucun des parlementaires de nos amis, ni même le Président des Maires de la Gironde.

2/ Il vous appartiendra ensuite de m'adresser, mi-mai, un document unique de synthèse des éléments, dont les élus de votre département estimeraient nécessaires de tenir compte dans le cadre du redécoupage.

Monsieur le Préfet, la synthèse a dû être vite réalisée, étant donné que si j'en crois les uns et les autres, personne n'a été reçu ! Sans doute la synthèse a-t-elle été rédigée directement par le Président du Conseil Général !

3/ ...à l'examen des informations transmises, le bureau des élections élaborera une nouvelle carte cantonale. Les critères devant guider le découpage ont été établis de longue date par la jurisprudence et confirmés par le Conseil d'Etat ; ces critères ont été repris dans le projet de loi du gouvernement (article 23). On y parle de cohérence territoriale, de respect des cantons actuels, de respect des communes, de respect de la carte de coopération intercommunale...

4/ ...le projet vous sera transmis pour recueillir vos observations... votre analyse pourra s'appuyer sur votre connaissance du territoire, dans le respect des critères définis par la loi.

Là, Monsieur le Préfet, je dois dire qu'au vu de cette carte, vous avez dû être étonné, pour le moins chamboulé, pantois... J'imagine que l'échange avec le bureau des élections a dû être houleux, tant cette carte ne respecte rien : ni la Gironde, ni la loi ! Elle ne respecte ni les cantons créés en 1801, au sein desquels depuis lors nous avions pris l'habitude de travailler ensemble, ni les communautés de communes redessinées il y a quelques mois seulement, ni les arrondissements qui sont les circonscriptions de travail de l'Etat, ni même les circonscriptions législatives qui n'ont même pas un mandat ! Bref, c'est à se demander si entre ces différents redécoupages, la légendaire "continuité de l'Etat" a bien été assurée ! J'imagine donc que vous avez fait part de tout cela à Paris.

5/ A l'issue de cet échange, lorsque la carte sera validée, il vous reviendra de l'adresser au Conseil Général dans les meilleurs délais et de présenter le contenu aux élus. Il vous faudra ensuite recueillir son avis dans un délai de six semaines.

Dans cette phase, Monsieur le Préfet, heureusement que Gironde Avenir était là ! Dès que nous avons reçu le projet du 1er Ministre, le lundi 16 septembre, nous n'avons eu de cesse d'en informer tout le monde. Ainsi, c'est Gironde Avenir qui a informé la presse, qui a informé les Maires de la Gironde, qui a organisé des réunions d'information dans toute la Gironde, plus de deux cents personnes y ont participé - Philippe Plisson, c'est vrai que vous n'étiez pas à Comps - pour recueillir l'avis des élus et des citoyens et qui a mis en ligne, depuis le mois de juin dernier, un sondage des élus locaux. Il faut dire que le Président du Conseil Général, soucieux comme vous, de la bonne tenue du débat démocratique et de la consultation des élus, a fixé le vote au 4 octobre, réduisant ainsi le débat prévu de six semaines à seulement dix-huit jours. Il est des sujets qui dérangent, comme des bonnes bouteilles de vin : on a du mal à les conserver trop longtemps !

Monsieur le Préfet, je ne sais si c'est parce que Monsieur le Président de la République, à l'ENA, est issu de la promotion Voltaire, mais pendant cette période de soi-disant consultation, l'Etat a pris les élus locaux pour des "Candides".

Le Ministre avait précisé dans sa grande sagesse, qu'il convenait de geler la période du 14 juillet à fin août, afin que le débat puisse vraiment avoir lieu... Si bien qu'en Gironde, il se tient en pleine période de vendanges et de chasse à la palombe. Un fois le débat clos, c'est-à-dire aujourd'hui, avec l'avis du Conseil Général réuni en assemblée plénière, les projets de décrets seront alors transmis au Conseil d'Etat en formation administrative. Je dis cela pour les collègues que j'ai entendus ici où là, dans les médias, qui pensent que le débat commence aujourd'hui... Non, la vérité, c'est qu'une fois que nous aurons émis notre avis, celui-ci ira, avec le projet de découpage, entre les mains du Conseil d'Etat. Puis viendra, en fonction de ses choix, le temps des recours.

Bien, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, excusez-moi pour ce rappel sur la méthodologie, mais il était important de montrer ici que la méthodologie fixée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pétrie de sagesse et basée sur la consultation des élus locaux, n'avait pas été respectée en Gironde. Il ne faudra pas qu'ensuite le Conseil d'Etat s'étonne que la carte ne respecte pas non-plus, ni le bon sens cher aux élus, ni les territoires qu'ils administrent.

Parlons donc du redécoupage en Gironde. Le gouvernement n'a pas tenu compte des communautés de communes ; ainsi, quatorze communautés de communes sont à cheval sur deux cantons. Quelques exemples parlants :

- Sur le Bassin d'Arcachon, le nouveau canton d'Andernos, amputé des communes de Marcheprime et Mios, ne respecte pas la COBAN ni la COBAS, puisque ces deux communes sont rattachées au nouveau canton de Gujan qui fait partie de la COBAS.

- De la même manière, la communauté de Communes du Val de l'Eyre est rattachée à l'ancien canton de Podensac, alors que tous les élus travaillent à la grande intercommunalité regroupant la COBAN-COBAS et le Val de Leyre.

- Le nouveau canton de Cadillac se retrouve avec des communes de la Communauté de Communes du Sauveterrois (Gornac, Coirac, Mourens), des communes de la Communauté de Communes du Créonnais (Haux, Blésignac, La Sauve, Tabanac), dont la commune du Président de la CDC (Haux).

- Dans le nouveau canton de Castillon, on retrouve Saint-Emilion et Saint-Sulpice-de-Faleyrens, issues de la CDC du Grand Saint-Emilionnais, alors que Ruch et Mérignas de la CDC de Castillon sont rattachées au vaste canton de Pineuilh.

- Le nouveau canton de Castillon se retrouve avec la commune de Saint-Emilion, alors que le maire de Saint Emilion est le président de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais.

- La communauté de Communes du Fronsadais se retrouve coupée en deux, du fait du rattachement des communes de Périssac et Saint-Genès-de-Fronsac au nouveau canton de Saint-André-de-Cubzac.

- Le canton de Lormont est à cheval sur la Communauté de Communes de Saint-Loubès et de la CUB.

- Le canton d'Ambarès est également à cheval sur la CDC de Saint-Loubès et la CUB.

- La CDC du Centre Médoc est coupée en deux avec un rattachement de Saint-Laurent au canton de Lacanau, alors que les autres communes de la CDC sont rattachées au canton de Lesparre.

- La CDC du Médoc Estuaire est divisée entre le nouveau canton de Lacanau et le nouveau canton d'Eysines.

- La CDC de Bazas est aussi coupée, puisque la commune de Sigalens rejoint le canton de Pineuilh.

- La CDC du Pays de Langon est amputée de la commune de Coimères, qui rejoint également le canton de Pineuilh.

- Le découpage ne tient pas compte non plus des arrondissements ni des circonscriptions législatives.

Concernant les circonscriptions législatives :

- Le canton de Pineuilh est à cheval sur la 10ème et la 12ème circonscription législative.

- Le canton de Bordeaux 5 se retrouve à cheval sur la 3ème circonscription et sur la 2ème circonscription.

- Le canton de Bordeaux 3 se trouve à la fois sur la 1ère et la 2ème circonscription.

- Le nouveau canton de Coutras se trouve à cheval sur la 10ème circonscription et la 11ème.

- Le nouveau canton de Créon dépendra à la fois de la 12ème circonscription et de la 4ème, du fait de l'arrivée de la commune de Tresses dans ce canton.

- Le nouveau canton de Saint-André de Cubzac sera à cheval entre la 11ème circonscription et la 10ème, du fait de l'arrivée des communes de Périssac et Saint-Genès-de-Fronsac.

Concernant les arrondissements :

- Le canton de Pineuilh dépendra à la fois de l'arrondissement de Langon et de Libourne.

- Le canton de Cadillac dépendra à la fois de l'arrondisement de Langon et de Bordeaux, du fait de l'arrivée des communes de Haux, Tabanac, Le Tourne, Blésignac et la Sauve.

- Le canton de Coutras dépendra de l'arrondissement de Libourne et de Blaye.

- Le nouveau canton de Saint-André-de-Cubzac sera sur l'arrondissement de Libourne et Blaye, du fait du rattachement des communes de Périssac et Saint-Genès-de-Fronsac.

- Le nouveau canton de Saint-André de Cubzac est à cheval sur deux arrondissements : celui de Libourne et celui de Blaye.

- Le nouveau canton de Salles sera à cheval sur l'arrondissement de Langon et d'Arcachon.

Le découpage ne tient pas compte non plus des cantons actuels, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Préfet. En effet, 14 cantons ont été redécoupés. Et je dois dire que ce sujet est sans doute le talon d'Achille de ce découpage : La Teste, Bègles, Blanquefort, Bordeaux 2, Bordeaux 3, Bordeaux 4, Bordeaux 5, Cenon, Créon, Floirac, Lormont, Saint-Médard, Sauveterre et Fronsac, car le respect des frontières des cantons est une jurisprudence constante au Conseil d'Etat.

Le découpage ne tient pas compte des cantons actuels, il ne tient pas compte des arrondissements, il ne tient pas compte des circonscriptions législatives, il ne tient pas compte non plus de la carte, pourtant toute récente, de la coopération intercommunale... Mais alors, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, quel fut le critère de découpage ? Nous ne voyons plus qu'un critère : le critère politique ! L'objectif de ce découpage est le renforcement de l'hégémonie du Parti Socialiste en Gironde ! Quelques exemples :

- A Bordeaux, même les centres de vote sont divisés. A l'exemple de celui de Sablières-Deyris, où les salles A et D de l'ancien canton 5 sont rattachées à l'actuel canton 6 et futur canton 5 et les autres salles du 5 sont rattachées au futur canton 1. C'est ce que le Conseil Général a appelé le passage à la moulinette sur son site Internet.

- Le découpage ressemble à de la dentelle : on évite un quartier de droite, on le contourne, on récupère un quartier qui vote à gauche... Au final, on crée des cantons "ghettos" : l'absence de mixité sociale dans les nouveaux cantons est un véritable désastre !

- A Bordeaux, comme ailleurs, un certain rééquilibrage démographique entre les cantons était nécessaire, mais pas en supprimant dans ces cantons toute mixité sociale. L'exemple de Bègles et de la disparition du "canton-ville" est lui aussi remarquable ! Outre la disparition annoncée des élus communistes du paysage départemental - cette chère diversité dont parlait Jean-Jacques Paris -, le nouveau découpage assure la réélection de Martiné Jardiné à Villenave d'Ornon et la succession de Gilles Savary à Talence.

- Les communes de Talence et de Villenave-d'Ornon sont gérées par des élus du groupe "Communauté d'Avenir". En 2015, ces deux cantons peuvent revenir à "Gironde Avenir". En coupant Bègles en deux, et en mettant la moitié avec Talence, l'autre moitié avec Villenave d'Ornon, le Parti Socialiste fait d'une pierre deux coups : il augmente ses chances de conserver ces deux cantons en 2015 et il supprime du même coup un élu communiste !

Au global, si on fait l'analyse politique de ce découpage, on trouve le véritable critère qui a servi au découpage. Le Parti Socialiste, sentant venir "le vent du boulet", a fait en sorte de protéger ses arrières un peu partout. "Le vent du boulet" est entre guillemets, Monsieur le Président, puisque vous l'avez cité à de multiples reprises dans les dernières assemblées plénières. Une commune qui bouge par ici, une commune qui bouge par là... Au final, c'est toute la carte qui est chamboulée. C'est un peu la fable du scorpion et du renard... L'instinct politique l'a emporté sur toutes les autres considérations !

Rumeurs dans l'hémicycle

Le découpage proposé pour la Gironde s'est clairement fait au détriment des territoires (cantons actuels, communautés de communes, circonscriptions législatives...). Ce découpage met en place un plus grand nombre d'interlocuteurs, crée un manque de lisibilité pour les citoyens et signe la mort du monde rural et de l'aménagement du territoire.

Pour des raisons électorales, le Gouvernement raye d'un trait de plume l'aménagement du territoire et l'égalité des citoyens. Aujourd'hui, les services publics sont organisés sur la base des cantons. Or, la question de l'organisation des territoires ruraux (gendarmerie, collège, centre d'incendie et de secours, bureau de Poste...), qui est intimement liée à l'existence des cantons, n'a pas été traitée, dans la loi.

Pour les habitants du monde rural, pour lesquels le "canton et le chef-lieu de canton" ça veut dire quelque chose, ce découpage fait peur ! Il fait d'ailleurs l'unanimité contre lui toute tendance confondue... Qui dit suppression d'un chef-lieu de canton sur cinq, dit, à terme, disparition des pôles structurants et des services publics attachés à ces pôles. A ce sujet, tout à l'heure, Monsieur le Préfet, vous avez commis une légère erreur en disant que le chef lieu de canton n'avait d'autre rôle que de collecter les résultats du vote. Pourquoi, dans ces conditions, les chefs lieux de canton reçoivent-ils aujourd'hui une dotation spéciale de la part de l'Etat pour assumer leur rôle de "ville centre" ?

Ce découpage crée des élus hors sol, sans compétence claire et sans rattachement à un territoire précis. L'exemple le plus terrible de cette perte de proximité étant le canton de Pineuilh : 90 communes (une commune sur six de la Gironde est située dans le canton de Pineuilh, 44 000 habitants, 87 kilomètres du nord au sud). Je serai d'ailleurs intéresssé tout à l'heure par le vote

de notre ami Francis Zaguet. Il a écrit une lettre au Président pour dire qu'il était contre le découpage. Je comprends pourquoi Monsieur le Président vous avez proposé que le vote soit à bulletin secret, afin de ne pas mettre en péril certains élus qui voteraient oui d'un côté et non de l'autre.

Le résultat est que la majorité du Conseil Général de la Gironde bascule dans l'urbain (15 cantons sur 33 contre 44 et 19 avant la réforme), alors que dans le même temps, le gouvernement prévoit, sur l'aire métropolitaine, de retirer ses compétences au Conseil Général pour les donner à la CUB ! Je ne sais pas si tout le monde a bien entendu, mais au mois d'octobre, les parlementaires qui sont ici vont voter la loi de la métropolisation, qui enlève au Conseil Général ses compétences dans les aires urbaines. C'est-à-dire qu'on va avoir une assemblée ici qui va délibérer, dont la moitié des élus seront des élus de l'aire urbaine, qui n'aura plus les compétences du Conseil Général sur son territoire. Nous en reparlerons !

Rumeurs dans l'hémicycle

Ainsi donc, Monsieur le Président, vous dites vouloir défendre le Département, alors que tous vos votes vont contre cette idée. En créant des cantons qui n'ont aucune réalité géographique, sociologique, territoriale, vous ouvrez la voie à l'abstention et à la politisation du débat local.

Monsieur le Président, vous défendez le Département quand nous défendons les cantons. Vous défendez l'aménagement du Parti Socialiste quand nous défendons l'aménagement du territoire !

Avant de conclure de manière formelle, chers collègues, j'ai une pensée pour vous tous, qui allez disparaître, par le fait du Prince que vous avez pourtant soutenu au pouvoir, depuis si longtemps. Chers collègues, je vous dédie cette prière de Talleyrand : *"Seigneur, protège-moi de mes amis, mes ennemis je m'en occupe !"*

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en viens aux conclusions formelles. Le document que je vais lire à présent sera remis à Monsieur le Préfet, afin qu'il puisse le transmettre aux autorités en charge de ce dossier.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-2 ;
- Vu le Code Electoral et notamment son article L191-1 ;
- Vu le projet de décret présenté par Monsieur Le Préfet à Monsieur le Président du Conseil Général et transmis le 16 septembre 2013 aux Conseillers Généraux ;
- Vu la convocation du Conseil Général de Gironde en date du 16 septembre 2013 ;
- Considérant que la loi octroie un délai de six semaines aux Conseils Généraux, afin de se prononcer pour avis sur le projet de redécoupage des cantons ;
- Considérant que l'ensemble des Conseillers Généraux et notamment les Conseillers Généraux de l'association Gironde Avenir, regroupant les treize élus de l'opposition au Conseil Général de Gironde, ainsi que les Parlementaires, les maires du département et les présidents d'EPCI n'ont pas été consultés, ni même informés au cours de l'élaboration de la nouvelle carte cantonale ;
- Considérant que l'avis du Conseil Général est demandé dans une précipitation manifeste, dans un esprit contraire à celui de la loi votée par le Parlement ;
- Considérant que face à la nouvelle carte proposée, un coup supplémentaire est porté à la ruralité, élément caractéristique de notre département, et que par voie de conséquence, la disparition de 34 chefs lieux de cantons fait naître des doutes importants, quant au maintien des services publics en milieu rural et à l'égalité d'accès aux citoyens à ces derniers ; que cette atteinte est inacceptable pour notre département ;
- Considérant qu'il n'est pas tenu compte, que pour une part dérisoire, du travail de la Commission départementale de coopération intercommunale ayant eu pour préoccupation de regrouper des territoires cohérents en concertation avec les élus de toutes sensibilités ; que par conséquent les nouveaux cantons proposés apparaissent en contradiction avec les bassins de vie et l'organisation territoriale de notre département ;
- Considérant la disparité injustifiée des moyennes de population entre cantons ruraux, selon qu'ils se situent en Gironde (43 917 habitants) ou dans un département frontalier tels que la Charente-Maritime (23 049 habitants), la Dordogne (16 566 habitants), le Lot-et-Garonne (15 768 habitants) et les Landes (23000 habitants) ;
- Considérant que certaines incohérences manifestes se révèlent dans le redécoupage, notamment en ce qui concerne des cantons tels Pineuilh, Salles, La Teste de-Buch, Bordeaux 1, Bordeaux 5, pour ne citer que ceux-là ;

- Considérant que le nombre de communes par canton varie de 1 à 90 communes ;
- Considérant que 1 canton, celui de Pineuilh, regroupera à lui seul, 1/6ème des communes du département ;
- Considérant que 8 nouveaux cantons sont à cheval sur 2 circonscriptions législatives ;
- Considérant que 14 anciens cantons se retrouvent répartis sur plusieurs nouveaux cantons ;
- Considérant que 14 communautés de communes se retrouvent réparties sur plusieurs nouveaux cantons ;
- Considérant que les Conseillers Généraux représentent depuis plus de 200 ans les territoires du département, qu'il est, par un tel projet de redécoupage, porté une atteinte supplémentaire à la ruralité et que les conseillers départementaux de demain ne seront plus représentatifs des territoires comme pouvaient l'être les conseillers généraux ;
- Considérant les propos du Ministre de l'Intérieur devant le Sénat, qui affirmait que *"pour qu'un élu soit représentatif de la population vivant sur un territoire, celui-ci doit s'inscrire dans un espace cohérent"*, il est manifeste, à travers l'ensemble des points soulevés, que le projet de redécoupage n'a pas pour effet de découper notre territoire en espaces cohérents pour les populations vivant sur celui-ci.

Par ces motifs,

Article 1er : Gironde Avenir au Conseil Général de la Gironde, après avoir exprimé verbalement ses motivations en séance publique du 4 octobre 2013, émet un avis défavorable sur le projet de décret présenté par Monsieur Le Préfet de la Gironde concernant le redécoupage des cantons.

Article 2 : Gironde Avenir demande à Monsieur le Préfet que le présent avis soit transmis au ministère de l'Intérieur, en vue de la présentation du projet de décret créant les nouveaux cantons du Département de la Gironde au Conseil d'Etat en formation administrative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur Yves d'Amécourt, contrairement à ce qui se passe à la mairie de Bordeaux, vous n'êtes pas limité dans le temps. Il y aurait beaucoup de choses à dire ! Franchement, vous qui avez été un propagandiste, de dire que le Département cela suffit avec Alain Juppé et François Fillon, vous avez été pour la mort et l'anéantissement du Département, je ne suis pas la linéarité de votre pensée. Par rapport au massacre que vous avez souhaité du Département et des conseils généraux, aujourd'hui nous faire croire que vous êtes pour ! Non, je ne suis pas du tout cette linéarité !

Vous avez cité Talleyrand, moi aussi : *"Finalement le pouvoir n'use que ce qui ne l'ont pas"*. Je vous remercie. La parole est à Bernard Dussaut.

Bernard DUSSAUT :

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, je vais intervenir, en raison de ce que j'ai entendu dans les interventions :
- Jean-Louis David parle des incohérences sur le projet,
- Jean-Pierre Baillé parle de mauvais coup pour la ruralité,
- Jacques Chauvet parle d'absurdité, incohérent,
- Pierre Lothaire parle de ruralité en difficulté,
- Yves d'Amécourt parle d'aberration, non respect des communautés des communes, coup porté à la ruralité, territoire cohérent, etc.

Je vais faire un petit rappel quand même historique sur la cohérence ou l'incohérence de certains responsables au plus haut niveau, et pas des moindres, au niveau national.

En janvier 1997, se crée, sur cinq cantons, que vous connaissez bien Yves d'Amécourt, une communauté de communes. Sur ces cinq cantons quarante-cinq communes se réunissent et mettent en place des services aux populations, construction de zone d'activité, petite enfance, relais pour les services publics... En 2003, renouvellement prévue de cette structure, directive du Ministre de l'Intérieur, le 30 décembre 2002, vingt-quatre heures avant, ordonnant la dissolution de cette communauté de communes, pour des raisons de continuité territoriale ; il manquait trois ou quatre

communes pour avoir une continuité géographique. Et qui était ce Ministre de l'Intérieur, à cette époque-là ? Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur ! Dissolution de cette communauté de communes. Cela veut dire obligatoirement, création par canton à ce moment-là de nouvelles communautés de communes, alors que cette communauté fonctionnait très bien avec des résultats positifs. On s'est redistribué entre les quarante-cinq communes, non pas des bénéfices, mais des résultats positifs. Et que s'est-il passé en décembre 2010 avec ce projet de loi sur la réforme des collectivités ? Il y a un volet sur l'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale, qui impose l'inverse de ce qui a été fait, c'est-à-dire impose la suppression des communautés de moins de cinq mille habitants. Cela veut dire que trois cantons qui étaient concernés par la grande communauté se voient supprimer leurs communautés de cantons par les mêmes, Fillon, Sarkozy. Et cela, Jean-Pierre Baillé, c'était déjà un très mauvais coup pour la ruralité. C'est là que cela a commencé. Je n'ai pas voté le schéma de coopération intercommunale et je regrette d'avoir été le seul. J'ai dit au préfet que je ne voterai pas ce schéma intercommunal. Pourquoi ? Nous étions en 2011. C'est la fin des petits cantons. Il m'a dit que ce n'était pas à l'ordre du jour. Il ne fallait pas être Madame Irma pour savoir que quelques années après... - nous y sommes ! - c'était la fin des cantons de Monségur, Pellegrue, Auros, Villandraut, etc.

Et croyez-vous que c'est cohérent, vous qui parlez d'incohérence, de la part de ces responsables ? D'un côté, ils cassent une communauté qui fonctionnait bien, qu'on nous demande presque aujourd'hui de reconstituer. Et vous parlez d'incohérence par rapport à ce qui se passe aujourd'hui ! Donc je vote et je suis le seul à voter contre ce schéma, parce que cette volonté de Fillon-Sarkozy était de casser les structures intercommunale et cantonale.

La création du conseiller territorial, autre volet territorial de la loi de 2010 - que je ne vais pas développer car le Président l'a fait - était effectivement l'objectif non-dit de la suppression des départements. Quelle erreur !

Je vais aller peut-être à contre courant de ce que j'entends ici ou là. Je pense que les départements ont un avenir, à condition - et c'est ce qu'on est en train de faire - de continuer à se positionner pour être le péréquateur, pour maintenir l'équilibre entre l'urbain et le rural et non pas opposer l'urbain et le rural. Il y a une complémentarité, raison de plus, lorsqu'il y aura la création de la métropole. C'est parce qu'il y aura le Département (il ne s'appellera plus le Conseil Général) pour jouer toujours ce rôle d'équilibre.

Je suis optimiste, par rapport à certains élus qui disent, même au sein de l'Association des Départements de France, et dans mon groupe, que c'est la fin des départements. Non, le Département a de l'avenir ! C'est la seule solution justement pour que nos cantons et la ruralité puissent continuer à exister. Dans notre Département, je suis optimiste. Je ne serai pas présent à l'assemblée en 2015. C'est clair et c'est volontaire. J'ai vu dans la presse que j'étais écarté. Non, je ne suis écarté par personne ; c'est un choix. Mais je suis sûr que cette assemblée saura trouver justement l'équilibre, pour que notre Département poursuive la politique du Président Philippe Madrelle, reconnue par de nombreux girondins, pour qu'il n'y ait pas de Gironde à deux vitesses. J'ai confiance et j'espère que ces élus trouveront les solutions pour poursuivre la voie tracée par le Président Philippe Madrelle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Bernard Dussaut, qui est certainement l'un des rares élus à être élu au premier tour depuis si longtemps dans un canton rural.

La parole est à Monsieur le Préfet et ensuite à Alain Renard.

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde :

Un petit mot, si vous le permettez, pour indiquer à Monsieur le Conseiller Général, Yves d'Amécourt, que je n'ai pas le sentiment d'avoir méconnu la note méthodologique qui m'était adressée et que je viens de relire. Je vous rappelle que je vous ai reçu, que vous n'étiez pas seul : il y a au moins un de vos collègues qui pourrait en témoigner. Tout à l'heure, j'ai fait une précision, je la fais dans le même sens. Et, d'autre part, vous avez également été reçu auparavant par le Secrétaire Général. J'ajoute que l'instruction qui m'était donnée précisait que je pouvais recueillir les projets qui me seraient transmis. J'en ai fait la proposition, j'en ai fait l'offre. Aucun projet ne m'a été

transmis. De manière plus générale, je commence à avoir quelques heures de vol : comme Préfet, cela fait dix-sept ans bientôt, trois présidents de la République, six premiers ministres. Quant à la référence à une promotion, à mes yeux, cela crée davantage d'exigences que de facilités.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le Préfet, cela fait plaisir d'entendre des réalités plutôt que des mensonges. Un mensonge n'est jamais devenu une réalité et une vérité !

La parole est à Alain Renard.

Alain RENARD :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, je vais intervenir très rapidement. D'abord, je souhaiterais que les collègues qui siègent ici, dans cette assemblée, surveillent leurs propos.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Si vous permettez, Yves d'Amécourt !

Yves d'AMÉCOURT :

C'est un mensonge d'Etat ! C'est très grave !

M. LE PRÉSIDENT :

Oh ! Attention à vous Yves d'Amécourt !

Yves d'AMÉCOURT :

Tout à l'heure, quand Monsieur le Préfet a démenti ce qu'a dit Matthieu Rouveyre, c'était peut-être un mensonge aussi ! C'est très grave !

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Monsieur le Préfet.

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde :

Je ne suis pas là pour rentrer dans la polémique. Je crois que j'ai un certain sens de l'Etat - on me l'a souvent reconnu - et je n'ai pas l'habitude de mentir non plus. Cela ne m'a pas toujours rendu service d'ailleurs lorsque j'ai tenu tête à certaines hautes autorités de l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur le Préfet est un homme reconnu, partout où il est passé. Aujourd'hui, c'est un grand commis de l'Etat qui fait honneur à la République. Je me plais à le dire ! Au Sénat, j'ai pas mal de collègues qui l'ont connu et il est reconnu comme un homme de très grande valeur, d'une très grande compétence et d'une très grande objectivité.

La parole est à Alain Renard.

Alain RENARD :

Aujourd'hui, un certain nombre d'interventions qui ont été faites par mes collègues, m'amènent à me poser des questions sur la façon dont il ont pu concevoir jusqu'à ce jour leur mandat de conseiller général. Le conseiller général bien sûr a une circonscription d'élection, mais ce n'est pas un conseiller cantonal. C'est un conseiller qui exerce sa compétence, son mandat, par rapport à une collectivité qui a un territoire qui est la Gironde, en ce qui me concerne. Nos concitoyens risquent de se poser de fortes questions sur la façon dont ils sont concernés, ils sont considérés, par ceux qui

siègent ici, du moins ceux qui aujourd'hui n'ont parlé que de leur circonscription d'élection et qui n'ont pas analysé leur position au vu de l'exercice des compétences.

Pour ma part, je suis élu d'un territoire, mais depuis un certain nombre d'années que je suis ici, j'ai eu à connaître des responsabilités dans des domaines très divers. Et je crois avoir exercé ces responsabilités, non pas par rapport à l'agriculture du canton de Saint-Savin, mais par rapport au territoire départemental et à l'ensemble de ses composantes en matière d'eau, où aujourd'hui le Conseil Général de la Gironde est partenaire de la Communauté urbaine de Bordeaux, par rapport à la réflexion sur l'accès à la ressource en eau pour tous les girondins et non pas pour chacun des cantons l'un à côté de l'autre.

Cette réflexion n'est pas suffisamment présente au moment où on exprime des critiques qui peuvent être fondées par rapport à cette dimension-là, mais qui, à mon sens, n'ont qu'une valeur très relative. Relative dès lors que l'on considèrerait que ces territoires d'abord nous appartiennent, comme le disait Jean-Jacques Paris tout à l'heure, et deuxièmement qu'ils sont figés depuis 1801. Il faut savoir que dans un cercle de soixante kilomètres environ autour de Bordeaux, on sait que 30 % de la population n'habitait pas sur le territoire en question il y a cinq ans. Relative aussi, à mon sens, par rapport à la réflexion de ce qu'est l'évolution des besoins et la taille de réponse à un certain nombre de besoins.

En troisième point, je me permettrai de dire qu'il y a aujourd'hui à réfléchir sur le devenir d'une collectivité telle que la nôtre, non pas comme un simple fournisseur de moyens financiers, mais comme une collectivité qui, sur un certain nombre de thèmes, autour de l'eau, de l'assainissement, autour de l'accès à un certain nombre de services, et sur un schéma qui soit structurant à l'échelle des besoins des territoires et de ses populations. Et regardons aussi la dimension des circonscriptions qu'on nous propose.

Le dernier point, vous me permettrez d'être très sensible à ce qu'aujourd'hui autant d'élus de la ville centre, de sa proximité, aient une telle attention par rapport au secteur rural. Je n'ai pas eu, dans les années qui précèdent, un tel ressenti, au travers de leurs préoccupations sur le fonctionnement, notamment de commissions ou par rapport à un certain nombre de positions qui auraient pu être prises. Je le dis sans polémique. Je crois que dans certains propos qui ont été tenus, on sent une volonté de manipulation. Aujourd'hui, nous dire qu'en diminuant le nombre de cantons, on réduit d'autant le maillage du territoire en termes de services publics, j'attire l'attention de mes collègues qui tiennent ce type de propos sur la réalité de ce qui fonctionne. On en reparlera. Yves d'Amécourt, dommage que parfois le bruit remplace la réflexion. Je ne sais pas si c'est forcément en ayant une litanie qui dure vingt minutes qu'on crée la crédibilité par rapport aux propos.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Alain Renard, la parole est à Jacques Maugein.

Jacques MAUGEIN :

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous arrivons bientôt au terme de ce débat, où j'ai noté que tout changement inquiète ; c'est bien quelque chose d'habituel dans la mentalité française. J'ai aussi remarqué que tout ce qui est excessif va devenir dérisoire et peut-être que l'essentiel qui a été développé par Alain Renard, c'est que le conseiller général n'administre pas son canton. Lorsque Yves d'Amécourt assène un certain nombre de propos, son propos ne vaut plus rien à partir du moment où il a affirmé cette position comme s'imposant finalement au rôle de l'élu départemental. C'est-à-dire que le conseiller général n'est pas le chef du quartier à Bordeaux, ni le représentant d'un bassin de vie non plus ; il n'est pas le représentant d'une communauté de communes ni d'une communauté d'agglomérations. Je pourrais naturellement élargir ma réflexion, mais tout le monde a bien compris qu'aujourd'hui on parlait du Département. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'en observant ce qui s'est passé en Gironde depuis 1958, où j'ai connu d'abord Raymond Brun puis ensuite Philippe Madrelle, j'ai remarqué que ce que l'on retient c'est que l'un comme l'autre ont orienté une politique départementale. Et pour aller dans le sens d'Alain Renard, qui a joué des rôles multiples dans cette assemblée, en 1958, Raymond Brun a entraîné le Préfet, qui avait tous les pouvoirs, qu'il devait faire voter par l'assemblée à l'époque, pour expliquer que 1958 déjà on se posait le problème de la ressource en eau potable dans notre Département. On pourrait accumuler les détais, mais ce serait trop long.

Ce qui compte finalement c'est 1982. C'est à partir de cette date-là, sous l'impulsion de Philippe Madrelle, que le Conseil Général s'est considérablement développé et tout le monde observe l'étendue des services qu'il rend à la population un peu partout. Il y en a qui le regrette ! Et certains aura préféré affaiblir le Département ou le voir disparaître, à la faveur de je ne sais quelle compétence. Mais à partir du moment où le Conseil Général a pris tellement d'importance dans notre société, je dois considérer, au bout de soixante ans d'observation, que finalement c'est tout le contraire qu'il faut défendre.

Qu'y a-t-il d'important ? Tout le monde intervient, mais personne rappelle, à part le Président, que finalement l'objectif premier c'est la parité. Alors, ou on veut la parité ou on ne la veut pas ! Mais qu'on s'exprime sur ce dossier en fonction de cet élément déterminant !

La deuxième chose, c'est bien se rendre compte qu'on est dans une société de communication et souvent la communication n'a pas servi les intérêts du Département. Même hier, d'ailleurs, à l'occasion de la conférence annuelle des travaux publics, on confondait l'Aquitaine et la Gironde ! Heureusement que Jean-Marie Darmian a rectifié un peu les choses et que finalement dans les couloirs on considérait que l'action du Département dans le domaine de la création et de l'entretien des infrastructures n'avait pas faibli. Je crois que la communication est quelque chose qui va se voir améliorer à travers cette loi et c'est un élément fondamental. Parce que quand même, pour faire simple, avez-vous parlé aux enfants, aux adolescents, aux collégiens ou aux lycéens ? Ils ne savent toujours pas ce qu'est le Conseil Général, même s'ils connaissent ses actions. Ils ne connaissent pas le nom, ils ne rapprochent pas les compétences soit du Conseil Général, soit du Conseil Régional, c'est une véritable confusion. Or, cette deuxième loi apporte un éclaircissement tout à fait considérable. C'est la reconnaissance du Département, c'est un Conseil départemental, et le conseiller général devient un conseiller départemental. Je ne sais pas si on se rend compte de ce qui se passe dans les chaumières ou dans les collèges, mais c'est un progrès tout à fait considérable. Et il faut que tout le monde en prenne conscience et que ces petits problèmes électoraux ne masquent pas d'une part l'importance de la parité et d'autre part l'importance de la communication et de la valeur que l'on donnera demain aux actions du Département. Tout a été dit, mais en redisant cela, le Préfet a présenté un devoir qui est simple, compréhensible. Je ne retrouve pas le Cubzaguais dans son découpage, mais cela m'est bien égal ; depuis cinquante ans on vit sans tenir compte des limites des bassins de vie.

Ce qui est important, c'est de partir sur ces nouvelles bases pour que la politique puisse se répartir de façon équitable entre les nouvelles structures qui seront créées sur le territoire français, afin de ne pas gâcher le travail considérable qui a été mené depuis 1982.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Jacques Maugein. On reconnaît là le professeur de mathématiques, il fallait revenir à l'essentiel. A entendre certains, ce sont des chefs de canton ! Un conseiller général qui serait le patron ! C'est ainsi que vous considérez, certains, votre mandat ! Il y a les maires, les intercommunalités sont là. Vous conseillez, vous êtes élu par l'ensemble des électrices et des électeurs. Il n'y a pas de chef. En tant que conseiller général, nous sommes élus du peuple. Merci au Professeur Jacques Maugein d'avoir ramené un peu de clarté dans le débat.

La parole est maintenant à Jean-Marie Darmian, ensuite à Hervé Gillé, à Anne-Marie Keiser. Il y a Jean Touzeau, Dominique Vincent et Jean-Luc Gleyze.

Jean-Marie DARMIAN :

Rassurez-vous, je voulais simplement dire que tout à l'heure, à travers les propos de Yves d'Amécourt, je me suis senti particulièrement vexé, en tant qu'ancien fonctionnaire. Pourquoi ? Parce qu'il semble qu'il n'ait toujours pas quitté l'époque où le gouvernement ou le politique avait un pouvoir sur les représentants de l'Etat. C'était un discours d'une période antérieure de quelques mois, dans lesquels on pouvait penser que les représentants de l'Etat, d'après vous, étaient simplement les courroies de transmission des volontés politiques.

En fait, le rôle du représentant de l'Etat, ici, c'est tout simplement d'appliquer la loi et de veiller à ce que les critères qui sont appliqués soient conformes aux textes et règlements. En l'occurrence,

les citations qui ont été faites et la démonstration initiale prouvent qu'il n'y a aucune entorse à la loi dans ce qui est proposé.

Le sentiment que j'ai est le même que celui de mon collègue Jacques Maugein. On a l'impression ici dans cette assemblée que l'intérêt général est l'addition des intérêts particuliers. L'intérêt général, n'est-ce pas tout simplement savoir quelquefois s'élever au dessus des contingences purement matérialistes !

Franchement, Yves d'Amécourt, votre réflexe ne m'étonne pas. Je pensais que vous seriez hostile à une création de la révolution française, je ne sais pas pourquoi, ou à un décret du 8 pluviose de l'an 9, car cela rappellerait peut-être de mauvais souvenirs dans l'histoire de France, en ce qui vous concerne. Ici, ce ne sont pas des hobereaux, des comtes, des vicomtes, des seigneurs qui se partagent un territoire, ce sont des gens qui ont simplement la volonté de participer à la gestion d'un territoire plus vaste que les cantons qui s'appelle le Département. Pour le reste...

Rumeurs dans l'hémicycle

Yves d'AMÉCOURT :

On ne juge pas les gens sur leurs origines !

Jean-Marie DARMIAN :

Je n'ai pas jugé les gens sur leurs origines !

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Jean-Marie Darmian qui dit des choses réelles. On n'est pas ici sur un ring de boxe.

Rumeurs dans l'hémicycle

Jean-Marie DARMIAN :

Je crois qu'entre les paroles qui sont proposées sur le mensonge d'Etat et tout ce qui vient d'être dit, la vision de la démocratie qui peut être donnée ne correspond pas à celle que je partage tous les jours. Ce n'est pas grave !

Je dirai simplement que je souhaite, au moment d'exprimer l'avis du Conseil Général, nous ayons simplement et uniquement une vision des choses, c'est l'intérêt du Département. Pour le reste, je considère que les découpages, quels qu'ils soient, seront toujours critiquables, toujours critiqués et évidemment différents de l'intérêt particulier.

Je souhaite que l'on prenne un peu de hauteur, mais ce n'est pas ce que je viens d'entendre qui me rassure sur l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Jean-Marie Darmian. Je vais donner la parole à Matthieu Rouveyre, ensuite Anne-Marie Keiser, Dominique Vincent, Jean-Luc Gleyze... Maintenant beaucoup de choses ont été dites, je demande de ne pas répéter les mêmes choses. Je me souviens j'étais dans un groupe présidé par Gaston Defferre, lorsqu'on se levait pour répéter ce que l'autre avait dit, il nous faisait asseoir.

Matthieu ROUVEYRE :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai relativement bref. Les débats, au-delà de ce que nous pouvons nous échanger les uns et les autres comme formules juridiques par exemple, sont largement parasités par des considérations personnelles. Et dans les propos de Monsieur le Préfet, il y a un chiffre qui résume le malaise, c'est dix-huit. Dix-huit hommes aujourd'hui, membres de cette assemblée départementale, ne le seront plus demain. Si certains

partir avec le sentiment du devoir accompli et satisfait de laisser la place à de nombreuses femmes, d'autres sont plus agités évidemment à l'approche de cette échéance. Ce refus de permettre à des femmes de venir siéger dans cette assemblée est tellement fort que le Groupe Gironde Avenir a souris au vote de cette assemblée, le 23 mars 2013, une motion qui exprimait sa volonté de supprimer le binôme paritaire, au motif - c'est dans le texte de la motion - que les femmes, vous comprenez, peuvent se débrouiller d'une autre manière.

Alors, quand Yves d'Amécourt parle, à propos de ce binôme d'un élu à deux têtes, il a quelque chose qu'il n'a toujours pas compris : les femmes seront des élues à part entière, autonomes, libres ; elles seront indépendantes ! Je sais que cela peut faire mal, mais il faudra tout de même vous y habituer ! Bien entendu, Bordeaux est très concerné par ce rééquilibrage homme - femme, parce qu'aujourd'hui, sur huit cantons il y a huit hommes et cela veut dire que deux d'entre nous sont certains de ne pas siéger dans cette assemblée en 2015. Cela inquiète et pour ma part cette réaction je la trouve relativement humaine ; elle ne me choque pas à proprement parler, puisqu'on peut la comprendre. Ce qui, en revanche, est à mon sens inadmissible, c'est d'insulter des hauts fonctionnaires qui ont consacré leur vie au service de l'Etat et à défendre l'intérêt général.

Quand Michel Duchêne explique que c'est Matthieu Rouveyre qui a redécoupé Bordeaux, en réalité c'est très plaisant pour mon égo, mais évidemment je n'ai jamais prétendu cela, puisqu'il s'agissait de ses propos introductifs, avant mon trait d'humour sur lequel je vais revenir, puisqu'il prétendait que j'avais tenu publiquement ces propos, parce qu'on est ici entre responsables politiques, et j'attends évidemment que Michel Duchêne nous produise des éléments qui tendraient à rapporter ces propos complètement imaginaires.

Je les attends avec impatience ! Ah oui, Michel Duchêne dit que je les aurais tenus à Fabien Robert ! C'est vrai que Fabien Robert et moi avons beaucoup de confidences. D'ailleurs Michel Duchêne, je ne vous en tiens pas rigueur de ces échanges, puisqu'on est dans l'arène politique et à titre personnel cela ne me perturbe pas tant que cela. Ce concentré de bêtises, nous avons l'habitude de l'entendre. Mais je dois lui dire, quand même, qu'il est incroyablement insultant vis-à-vis de Monsieur le Préfet et de ses services. Et l'outrance de Yves d'Amécourt et de son mensonge d'Etat fera évidemment date !

En d'autres termes, ce que dit Michel Duchêne, c'est que moi, modeste élu local, j'ai contraint le Préfet d'Aquitaine, Préfet de Gironde, à violer la loi de la République, qu'il s'est engagé à défendre et qu'il le fait depuis de nombreuses années, pour des considérations électorales. C'est quand même relativement grave comme accusation ! Et cette affirmation, évidemment stupide, est tellement stupide que je répondais par le grotesque. Et non - puisque vraisemblablement c'est important de le dire ! - évidemment que non je n'ai pas amené mes ciseaux dans le bureau de Monsieur le Préfet et que non, lui et moi, nous ne nous sommes pas adonnés à un plaisir primaire de redécouper la carte électorale. Pour tout vous dire, je connais aussi bien le bureau de Monsieur le Préfet que celui du maire de Bordeaux. Et d'ailleurs, excusez-moi de vous le dire ici Monsieur le Préfet, si vous pouviez répondre à mes courriers concernant le Grand Stade, cela me ferait le plus grand plaisir.

Tout cela pour vous dire que Monsieur le Préfet et moi n'avons pas de relations particulières, mais que je ne suis pas hostile à être invité dans le bureau de Monsieur le Préfet. Je suis sûr que l'on pourra échanger notamment à propos du Grand Stade de Bordeaux.

Michel Duchêne vous a reproché, Monsieur le Président, d'avoir fait fi de deux critères, pour proposer un redécoupage, je le cite dans ses propos : "social et électoral". Il vous a reproché, Monsieur le Président, de ne pas avoir tenu compte des contingences sociales et électorales. Là encore, Michel Duchêne - les propos sont dans le procès-verbal -, il faut simplement rappeler l'article L 3113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui ne mentionne pas ces critères, qui évidemment vous feraient plaisir, mais qui malheureusement ne figurent pas dans la loi, qui parlent simplement - Monsieur le Préfet l'a rappelé - des questions démographiques et des questions de territoire continu.

Pour conclure, Monsieur le Président, en réalité, cette assemblée départementale va profondément évoluer. On va faire entrer les femmes dans cette assemblée, de manière plus paritaire que cela ne l'est aujourd'hui. Cela inquiète ! Je veux bien l'entendre et on peut en discuter. Mais si on pouvait rester digne dans les propos que nous échangeons, je crois que la démocratie y gagnerait.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur le Préfet doit nous quitter impérativement à 13 h, je demande aux orateurs, comme tout a été dit, d'être brefs. La parole est à Anne-Marie Keiser.

Anne-Marie KEISER :

Ah ! Je vous remercie Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir m'exprimer, parce que je trouve que c'est bien que vous débattiez entre messieurs, mais ce n'est pas mal qu'une voix féminine puisse se faire entendre dans cette amphithéâtre.

Je rappelle, même si cela a été dit à plusieurs reprises, mais c'est quand même le pilier de cette réforme, que cette réforme se justifie et trouve son fondement dans la parité. La parité, je crois que nous allons la trouver, enfin !

Je suis élue ici dans cette assemblée depuis 2001. Il y a douze ans. Quand je suis arrivée, nous étions quatre sur soixante-trois. Aujourd'hui, les progrès sont majeurs, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, nous sommes douze sur soixante-trois ! On progresse ! Quand je suis arrivée en 2001, je croyais naïvement que le temps ferait son effet et que ces messieurs voudraient bien laisser leur place. Et bien, ces messieurs ne veulent pas laisser leur place ! La preuve, nous l'entendons aujourd'hui dans cet hémicycle ! C'est clair et c'est net ! Pas tous, pas tous ! C'est à peu près clair ! Il y a des difficultés pour que la loi se mette en place, pour qu'elle soit acceptée. Je le croyais naïvement, donc je suis déçue et aujourd'hui il faut en passer par la loi.

Je voudrais ici remercier le Président de la République, qui a tenu son engagement pour la parité dans les conseils généraux en France. Il y avait deux méthodes pour y parvenir. La première méthode, c'était, comme le disait Jean-Jacques Paris, de passer par la proportionnelle. Pour ma part, je le dis très honnêtement, étant élue en milieu urbain, je n'aurais pas été hostile à un peu de proportionnelle dans ce milieu, parce que le Conseil Général peut-être serait plus présent et existerait davantage de cette façon-là. Ceci étant dit, la voie qui a été choisie est celle que nous connaissons et dont nous débattons aujourd'hui. A partir du moment où on admet la parité, il faut admettre son corollaire qui est le redécoupage des cantons. Il n'y a pas d'autres solutions, surtout que cela va de pair, vous l'avez dit Monsieur le Préfet, avec le rééquilibrage démographique des cantons.

Je suis née à Captieux. Le canton de Captieux c'est deux mille habitants. J'habite Gradignan, le canton de Gradignan c'est quarante cinq mille habitants.

J'entends plein de choses. Je suis sur un canton, qui était, avant 1982, avec Villenave d'Ornon. Depuis 1982, il est avec Cestas-Canéjan. A partir de 2015, il sera avec Pessac. Mais tout va bien, je n'ai aucun problème d'identité, absolument aucun ! Ce que je vois dans cette méthode, c'est son fondement, c'est la parité.

Je vais en rester là, parce que j'ai le sentiment que dans cet hémicycle les femmes sont en effet bien moins bavardes que les hommes !

Rumeurs dans l'hémicycle

Ce que je sais, c'est qu'en 2015, nous aurons une autre assemblée, avec trente-trois conseillères générales, qui seront des élues à part entière, comme elles le sont aujourd'hui. Nous aurons un fonctionnement qui sera à l'identique d'aujourd'hui. Je crois - je ne fais pas d'angélisme - je suis quasiment persuadée que la teneur des débats sera largement différente ! D'abord, nous amènerons certainement plus de sérénité. Je pense que nous amènerons en effet plus de hauteur. Il y aura moins de longueurs. Il y aura moins d'agressivité. Il y aura moins d'attaques stériles. Et il y aura donc beaucoup plus d'efficacité, Monsieur le Président.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Anne-Marie Keiser. Vous avez raison, on le vérifie dans les conseils municipaux depuis qu'il y a l'obligation de la parité.

Merci de voir que certains applaudissent à la parité parce que j'ai cru comprendre que ce n'était pas leur tasse de thé.

Je vais demander simplement aux orateurs d'être brefs, de manière à ce que Monsieur le Préfet puisse rester avec nous jusqu'à la fin de la réunion.

La parole est à Dominique Vincent.

Dominique VINCENT :

Je vais d'abord m'adresser à vous tous. Nous sommes des élus responsables et nous devons représenter le résultat de la démocratie. Qui que nous soyons, et au-delà de nos différences, nous devons nous respecter.

Monsieur le Préfet, je me dois de respecter l'homme que vous êtes, cela est bien normal, mais également le représentant que vous êtes aussi du pouvoir élu par le peuple de France, pas tout le peuple de France, mais une majorité. Même si je ne le soutiens pas, même si je n'ai pas voté pour le pouvoir actuel, je me dois de respecter le résultat de la démocratie. C'est pour cela, et j'en aurai terminé, si vous les acceptez, que je vous présente toutes mes excuses pour ce qui a pu se dire et je suis sûr qu'un grand nombre de mes collègues s'associeront à moi. Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Dominique Vincent. La parole est à Yvette Maupilé.

Yvette MAUPILÉ :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout à l'heure, un de nos collègues, conseiller général, a brandi une motion. C'est moi qui avais lu cette motion. Je ne suis pas contre la parité ; je suis pour la parité. Mais il y a plusieurs façons... Et Anne-Marie Keiser, merci, tout à l'heure vous avez dit qu'il y avait plusieurs possibilités d'arriver à la parité. J'ai vu le moment, Monsieur le Président - cela m'étonnait de vous ! -, où vous n'alliez pas donné la parole aux femmes ! Il n'y a que les hommes qui sont en train de s'étriper dans cette assemblée ! Je crois qu'on a quand même d'autres choses à voir. On peut dire qu'on n'est pas d'accord, sur une méthodologie, sur le découpage tel qu'il est fait, mais on peut le faire d'une façon correcte et surtout que nos propos ne soient pas déformés.

La loi est votée pour le binôme, on ne va pas y revenir. Cependant, je constate que mes craintes d'alors ne font que se confirmer. Je dénonçais le binôme comme une construction fragile, improbable et artificielle. Le découpage, tel qu'il nous est soumis ce matin, couplé à ce "duo", me conforte dans mon analyse et nous promet quelques maux de tête Mesdames !

Les territoires sont immenses, les anciens cantons sont coupés, les limites des communautés de communes non respectées... Le futur ou la future conseiller (e) départemental (e) devra, selon les cas, composer avec plusieurs présidents de communautés de communes, deux députés, deux sous-préfets et avec son homologue... Il ou elle pourra consacrer le peu de temps qui lui reste aux préoccupations des citoyens de son territoire, mission première pour laquelle il ou elle a été élu (e) !

Donc, au regret de me répéter : pour moi, la parité est souhaitable dans nos institutions publiques, mais pas à n'importe quel prix. L'argument de la parité comme justification de cette réforme est dévoyé ! Les formules accrocheuses "équité démographique, égalité du citoyen, parité et renouvellement" ne doivent pas être de simples slogans pour nous faire avaler une pilule bien amère. Parce quand j'observe la nouvelle carte de la Gironde, et plus précisément le Bassin d'Arcachon, un territoire que je connais bien, je m'interroge sur la logique qui a guidé ce découpage.

Les anciens cantons sont coupés en deux, la Cobas et la Coban sont divisées et le rattachement de l'ancien canton de Belin-Béliet au nouveau canton de Podensac est une hérésie. Vincent Nuchy ne me contredira sans doute pas sur ce point. La colère des élus locaux de ce canton grandit. En effet, le redécoupage proposé se moque totalement du long et complexe travail

mené par les élus locaux, en matière de structuration de la grande intercommunalité Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre, puisque aucun périmètre de Communauté de Communes n'est respecté.

Je ne peux, dans ce contexte, que voter contre le projet de révision de la carte cantonale qui nous est proposé ce matin.

Vous remarquerez, Monsieur le Président, que je n'ai pas fait état d'Arcachon, qui était ville et canton. On savait très bien que cela ne pouvait pas rester et c'est logique.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère que la prochaine assemblée avec des femmes sera autre chose !

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie Yvette Maupilé. La parole est à Hervé Gillé.

Hervé GILLÉ :

Je vous remercie Monsieur le Président. Je serai effectivement très succinct, parce que je souhaite vivement que Monsieur le Préfet puisse conclure également notre réunion.

Je voudrais délivrer quand même un message en même temps d'espoir et un message de reconquête territoriale, par rapport à la nécessaire complémentarité à travailler entre le rural et l'urbain. Vous avez exprimé des messages assez passéistes aujourd'hui. Il faut dire que le projet départemental est plus que jamais vivant dans cette nouvelle approche des territoires. A l'échelle des Scot, qui sont émergents, de la politique InterScot du Conseil Général de la Gironde, de la nécessaire fusion au rapprochement des pays que nous devrons organiser sur les territoires, ce sont de nouvelles politiques qu'il faut mettre en place aujourd'hui, et cette réforme me paraît particulièrement adaptée pour pouvoir le faire.

Ces nouvelles politiques territoriales, comme par exemple la politique de l'énergie, permettront à chacun, à chaque élu, à chaque acteur, de pouvoir participer sur ces projets et de remettre en perspective des politiques rurales en complémentarité avec les politiques urbaines. Je voulais vraiment le souligner. Bernard Dussaut l'a également fait dans son propos. Le projet départemental reste plus que jamais porteur. Nous avons une ambition particulièrement importante aujourd'hui, justement dans cette nécessaire péréquation entre l'urbain et le rural. Je reste convaincu que ce projet nous permettra de la mettre en place, notamment au travers de nos politiques.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Hervé Gillé, en plus pour la concision. La parole est à Liliane Poivert, ensuite Jacques Respaud.

Liliane POIVERT :

Merci Monsieur le Président. Juste deux petits mots, pour vous dire que je peux prendre la parole tout à fait facilement puisque je n'ai aucun problème avec la parité.

Monsieur le Préfet, je vous remercie infiniment de nous avoir accordé tout ce temps pour nous expliquer bon nombre de choses.

Aux noms de deux à trois de mes collègues maires, qui m'ont sollicitée, pour transmettre ici en assemblée plénière leur souhait d'intégrer au canton de Castillon les communes de Ruch et de Mérignas, qui à ce jour font partie de la CDC Castillon-Pujols - ce qui représente une cohérence territoriale - et qui dans le projet actuel proposé, rejoignent le nouveau canton de Pineuilh.

Pour ce qui est de mon territoire, les cantons actuels de Pujols, Branne et Castillon sont respectés dans leur intégralité et je n'ai pas de remarque particulière à ce sujet. En revanche, on peut s'interroger sur l'intégration dans ce nouveau canton de Saint-Emilion et Saint-Sulpice-de-Faleyrens,

alors que la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais se retrouve ainsi coupée en deux, les autres communes rejoignant le nouveau canton de Coutras.

Monsieur le Président, vous avez toujours défendu la ruralité. Aujourd'hui, je suis inquiète quand je vois bien entendu que nous aurons, pour ce qui est du canton tel qu'il est dessiné, 51 communes, voire 53 communes sur le canton de Castillon et 36 000 à 38 000 habitants.

Je vous demanderai, juste par ces mots, de ne pas oublier la ruralité, tel que vous nous l'avez toujours démontré. N'oubliez pas les bassins de vie, la cohérence territoriale, et cela pas dans l'intérêt de l'élue que je suis ici aujourd'hui, mais dans l'intérêt de nos concitoyens !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Liliane Poivert. On ne dira pas toujours les mêmes choses, c'est-à-dire qu'il y a un territoire et deux élus. Pour 36 communes ou 45, à deux élus, vraiment s'ils n'y arrivent pas, je ne comprendrai pas ! Jean-marie Darmian, lui, a un canton de 28 communes et 45 000 habitants. J'étais député d'ailleurs de ce secteur-là, cela ne m'a jamais posé de problème !

La parole est à Jacques Respaud, très brièvement.

Jacques RESPAUD :

Je vais essayer. Il y a des modifications importantes sur Bordeaux qui ont été relevées par les trois représentants de la Droite bordelaise, qui ont été très critiques. Je voudrais quand même insister sur les points positifs. Il y avait huit conseillers généraux jusqu'à maintenant ; il y aura dix conseillers départementaux. Un conseiller départemental sur six et demi sera de Bordeaux.

Le second point qui a été relevé par Matthieu Rouveyre, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour le moment, il n'y a que des hommes ; il y aura cinq hommes et cinq femmes. Vous dites Michel Duchêne qu'à Bordeaux c'est ringard ; il le sera moins !

D'autre part, sur l'égalité démographique, parce qu'on nous parle de critères. Jusqu'à maintenant, je m'aperçois que tous les cantons à Bordeaux ont entre 45 000 et 49 000 électeurs, alors qu'avec la réforme, il y a une différence qui va de un à trois et demi et en conséquence une plus grande égalité à ce niveau. Tout cela justifie effectivement cette réforme.

Je voudrais surtout parler de ce qu'a pu dire le porte-parole d'Alain Juppé ici sur le caractère hautain et insultant de sa remarque, sur le charcutage politique qu'il y a eu à Bordeaux et notamment entre les liens qui ont été établis entre le sixième et le septième canton, c'est-à-dire entre Bordeaux Sud à la gare Saint-Jean et La Bastide. Je refuse absolument ce qui a été dit et je considère que c'est vraiment insultant, parce qu'il y aurait, dans une certaine catégorie de la population bordelaise, qui habitent les beaux quartiers du centre-ville, cette idée que finalement la Garonne est rattachée à Bordeaux par le Pont de Pierre et puis c'est tout.

Je regrette, Michel Duchêne, il y a dans mon canton le Pont Saint-Jean, le Pont ferroviaire, il y aura le Pont Jean-Jacques Bosc, il y a la passerelle Eiffel ; cela fait autant de liens qui existent entre les deux rives et c'est bien pour cela que Daniel Jault m'avait dit qu'on pourrait l'appeler le canton des Deux Rives. Je trouve cela parfaitement justifié. Il y a en même temps en point commun Euratlantique et il y a suffisamment de points communs entre ces cantons pour qu'on soit relié. Dans ce que vous avez dit, je trouve que c'était péjoratif, hautain et malveillant.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autant plus que je crois savoir que le maire de Bordeaux était candidat sur une circonscription, malheureusement pour lui, où il y avait bien le côté Rive Gauche et cela allait jusqu'à La Bastide.

La parole est à Jean Touzeau, très rapidement.

Jean TOUZEAU

Très rapidement, rarement dans cette enceinte nos débats ont entraîné des dérapages, comme j'ai pu en entendre ce matin. C'est pour cela que je tiens à intervenir très succinctement. D'abord, sur le fond, pour souligner que parité, proximité et égalité, qu'il y a ainsi à travers cette réforme, dans le cadre d'un processus de décentralisation, la possibilité de donner au Département et de le resituer dans des débats qui vont être extrêmement importants avec la métropole et avec bien d'autres représentations. Et justement, la force de ce découpage est de dépasser un certain nombre de territoires et de donner ainsi la capacité au Département d'être resitué. C'est ma première remarque et je ne reprends pas ce qui a été mis en avant sur ce point.

Mais rapidement, Monsieur le Président, je voudrais souligner que depuis vingt-cinq ans que je suis ici au Conseil Général, j'ai assisté à beaucoup de séances en présence du représentant de l'Etat, Monsieur le Préfet, que mon engagement politique au cœur de l'action publique a toujours situé l'action publique et le rôle de l'Etat comme un rôle extrêmement différent et que je suis choqué, Yves d'Amécourt, très choqué, parce qu'on n'a pas le droit, on ne peut pas dire au représentant de l'Etat qu'il ment.

Rumeurs dans l'hémicycle

Ceci pour moi, au moment où, comme le disait Jean-Jacques Paris, il y a une telle difficulté, une telle crise de représentativité, une telle crise dans la crédibilité, dire au représentant de l'Etat, les yeux dans les yeux, qu'il ment et que l'Etat ment, je voudrais vous dire, les yeux dans les yeux, que vous m'avez choqué. Je partage l'intervention de Dominique Vincent qui, ainsi, à travers ses quelques mots, a resitué le rôle de l'Etat ici dans cette enceinte.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Jean Touzeau. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, Jean-Luc Gleyze, pour deux minutes, la parole est à Monsieur le Préfet.

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde :

Vraiment pour clore, ce que je considère comme un incident et pour passer à autre chose, il ne faut pas jouer sur les mots. L'instruction dont vous parlez est du 12 avril, je vous avais reçu avant. Quand vous dites que le Préfet ne vous a pas reçu, c'est inexact, parce que vous n'avez pas précisé après la circulaire. Non, vous ne l'avez pas dit Monsieur le conseiller général, vous avez dit que je ne vous avais pas reçu et c'est inexact.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Préfet. Vous rendez-vous compte si c'est grave de dire qu'on n'a pas été reçu quand on a été reçu, de parler de jour... C'est lamentable ! La parole est à Jean-Luc Gleyze pour deux minutes.

Jean-Luc GLEYZE :

Très rapidement Monsieur le Président. Je vous remercie Monsieur le Préfet. Juste pour donner avec quelques collègues un peu de recul quand même à cette discussion, qui me paraît être majeure au regard de l'avenir du Conseil Général.

D'abord un premier point, nos territoires infradépartementaux sont interdépendants, plus d'autarcie local induite par des déplacements longs et fastidieux comme autrefois. Désormais, tout ce qui se décide par les uns dans le Département impacte obligatoirement les autres : développement économique, offre commerciale, aménagement du territoire, ressource en eau. Au niveau de toutes les strates des collectivités locales, tous les choix que nous opérons conditionnent nos modes de vie, notre quotidien et la qualité de vie que nous conserverons ou détériorerons.

Il faut donc donner au Conseiller Départemental une légitimité contemporaine pour agir désormais aux niveaux pertinents. Recomposition des territoires communautaires, démarche de l'InterSCot, il faut désormais que le Conseiller Départemental soit à ce niveau de réflexion, à ce niveau

de décision, au niveau des enjeux stratégiques d'avenir ; c'est un principe de réalité. Et il reviendra à ceux qui seront alors dans cet hémicycle de porter l'intérêt des citoyens qu'ils représentent au niveau où se joueront alors les choix fondamentaux d'aménagement, tout en conservant la proximité que nous savons les uns et les autres cultiver au quotidien.

Il nous est opposé le sacrifice du milieu rural par rapport au milieu urbain. C'est se cacher derrière le petit doigt de sa conscience rurale et cela relève de l'inconscience. La réalité des choses, c'est que l'agglomération grossit, se pare progressivement des atours de la métropole qu'elle ambitionne d'être, et demain sera plus que jamais le coeur du réacteur de ce département. Et alors ? Si notre ADN départementale est portée fortement et façonnée par notre Président et qu'elle ne nous a jamais fait perdre de vue que notre institution doit être un applicateur politique correctement dosé pour s'adresser d'abord à ceux qui peinent à bénéficier de la manne urbaine, rien ne sert d'ignorer que le fait urbain est là, il est et restera têtu. Il faudra donc savoir tisser les complémentarités, les liens, les maillages, car la ville a autant besoin de ces territoires périphériques que nous pouvons avoir besoin de la ville. Ces 80 % de territoires qui l'encerclent sont ceux qui fournissent eau potable, main-d'oeuvre, poumons verts, espaces naturels, lieux de loisirs, et bien d'autres choses encore. C'est sur ces bases que peut être construit un pacte qui veillera à ne pas accentuer les déséquilibres, à respecter le polycentrisme départemental, à préserver les espaces agricoles et naturels, à garantir le maintien de cette qualité de vie à laquelle nous sommes tant attachés.

La parité, je n'y reviendrai pas ; bien évidemment qu'elle est un sujet majeur de cette réforme.

En tout cas, ce qui est important, c'est qu'il faut donner, au travers du vote de ce projet, dans leur représentation démocratique, aux futurs conseillers départementaux, l'ampleur nécessaire à l'exercice d'un mandat en phase avec les enjeux stratégiques d'aujourd'hui, dans le souci de servir au mieux les citoyens que nous représentons. C'est autour de cette ossature qu'une nouvelle politique départementale devra prendre corps demain et je ne doute pas que le Président, garant de notre ADN, saura sans nul doute tracer cette voie dans les périodes à venir dans l'intérêt de tous les territoires, qu'ils soient urbains et ruraux.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Jean-Luc Gleyze. La discussion générale est close. Nous allons passer au vote. Le scrutin public a été demandé par le Président du Groupe Socialiste Alain David ainsi que par la Droite. Il n'y a pas de problème. De toute façon, quand on demande le scrutin public, il est acquis.

Pour résumer, vous mettez votre nom sur le bulletin et vous mettez oui si vous êtes d'accord avec le schéma et non si vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'a présenté Monsieur le Préfet.

Ensuite, je ferai voter sur le souhait de changement de dénomination.

Pour l'instant, nous votons sur le texte présenté par Monsieur le Préfet, que j'ai moi-même développé.

A partir de maintenant, le scrutin est ouvert. N'oubliez pas de mettre votre nom et oui ou non si vous êtes ou non d'accord.

Le scrutin est ouvert. Notre huissier va passer devant vous avec l'urne.

Vincent Nuchy, qui a donné son pouvoir, est à Paris, où il y a l'assemblée générale de tous les Parcs nationaux de France.

Vincent Nuchy a donné son pouvoir à Jean-Marie Darmian.
Serge Lamaison a donné son pouvoir à Alain David.
Pascale Got a donné son pouvoir à Nathalie Junin.
Jean-Jacques Benoit a donné son pouvoir à Alain Leveau.

Déroulement du vote, l'urne est présentée par un huissier devant chaque conseiller général.